



# TUDJENTIL BREIZH

ASSOCIATION DE LA NOBLESSE BRETONNE (ANB)

BRETAGNE OBLIGE ! ADALADOUR DA VREIZH !

## *François Valentin (1738-1804) premier peintre breton*



*Portrait de René Madec (1734 – 1784)  
Colonel et Chevalier de Saint-Louis en France  
Grand Nabab aux Indes*

*Bulletin No 7 - Eté 2008 /Kannadig Niverenn 7 - Hañv 2008 5,00 €*

**TUDJENTIL BREIZH : 2, straed Sant-Alfoñs, 35000 ROAZHON, Email : [anb@bzh.net](mailto:anb@bzh.net)  
Site INTERNET : <http://anb.asso.free.fr> Cotisation annuelle : 15 €**





# TUDJENTIÑ BREIZH

ASSOCIATION DE LA NOBLESSE BRETONNE (ANÓ)

BRETAGNE OÙLIGÉ ! AÓALADOUR DA VREIZH !

## Sommaire

## Kannadig Niverenn 7

Editorial		<i>page 5</i>
Histoire du duché et des institutions	par <b>Jean de Saint-Houardon</b>	<i>page 6</i>
François Valentin , premier peintre breton	par <b>Florence de Massol</b>	<i>page 17</i>
Notennoù war Istor Breizh	par <b>Tepod Gwilhmod</b>	<i>page 44</i>
Initiation au Code de la Chevalerie (suite)	par <b>Jacques-Youenn de Quelen</b>	<i>page 48</i>
Vie de l'association		<i>page 51</i>





**TUDJENTIL BREIZH est devenu en  
Janvier dernier le 622 ème signataire  
de l'accord « Ya d'ar Brezhoneg »**

**promu par**





## ***Editorial***

## ***Pennad-Stur***

Une avancée décisive en faveur de la reconnaissance officielle des langues régionales par la République Française avait été effectuée pour la première fois le 22 Mai dernier par le vote surprise à l'Assemblée Nationale d'un amendement à l'article 1 de la Constitution **« les langues régionales appartiennent à son patrimoine »**, amendement proposé à l'initiative du député breton **Marc Le Fur** que rejetèrent en Juin les sénateurs pourtant sensés représenter la France des régions : auraient-ils été sensibles à la demande faite par l'Académie Française aux parlementaires quelques jours auparavant de retirer l'amendement **« Langues régionales »** de la Constitution, considérant sans doute cet amendement comme une atteinte à la langue française, langue de la République une et indivisible . Aux dernières nouvelles (2 Juillet 2008) on s'orienterait via la commission des lois de l'Assemblée Nationale vers un compromis avec le Sénat à travers une réintroduction de l'amendement dans le titre 12 consacré aux territoires ...

Sans doute ne faut-il rien attendre de l'Etat devant tant de jacobinisme exacerbé et continuer à se battre sur le terrain pour la survie de la langue bretonne (une des deux missions que s'est fixée TUDJENTIL BREIZH) mais ce combat lui-même paraît de plus en plus difficile en témoigne la rentrée 2008 dans la filière bilingue catholique DIHUN (4000 élèves) où pour la première fois depuis 18 ans aucune filière nouvelle ne sera ouverte en Bretagne : que de chemin il reste à faire !

C'est sur un autre chemin, d'espérance cette fois-ci : celui du **Tro-Breiz**, que TUDJENTIL BREIZH va pouvoir mettre en pratique sa deuxième mission (**promouvoir les valeurs de la noblesse chevaleresque par des actions concrètes**) en assurant du 27 Juillet au 2 Août prochain la distribution d'eau de Vannes à Quimper aux quelques 1500 pèlerins avec une dizaine de bénévoles de notre association : ce sera aussi pour nous l'occasion de nous ressourcer à la foi de nos ancêtres qui ont bâti tant de chapelles dans ce pays Vannetais et cette Cornouaille que traversera l'édition 2008 du Tro-Breiz.

**Jakez de Poulpiquet**

### ***NDLR : nouvelle de dernière minute (10 Juillet) du député Marc le Fur :***

« Chers amis,

*L'Assemblée Nationale a adopté la nuit dernière mon amendement permettant la reconnaissance des langues régionales. C'est l'aboutissement, avant le vote de la loi en 2009, d'un long parcours du combattant. Tout va maintenant se jouer au Sénat, les 15 et 16 juillet prochain, et je compte sur vous pour mener une action déterminante vis à vis de vos sénateurs dans les jours à venir. Comptant sur votre action, je vous prie de croire Chers amis, à l'assurance de mes meilleurs sentiments »*

*Marc Le Fur, député des Côtes d'Armor*

**On ne peut parler de la noblesse bretonne sans l'inscrire dans l'histoire de la Bretagne et sans la placer face aux institutions comme au sein de celles-ci.**

## **Les premiers temps**

La Bretagne s'est constituée au IX<sup>e</sup> siècle en tant qu'unité politique dans la péninsule armoricaine. Sans remonter longtemps dans son histoire en deçà de ce siècle, nous noterons que les Romains qui l'occupèrent n'abolirent pas les cadres traditionnels qui groupaient les peuplades de la péninsule : Namnètes, Redons, Curiosolites, Osismes et Vénètes. Ceux-ci, en occupant la pointe extrême de l'Occident, barraient l'une des grandes routes commerciales de l'Antiquité, celle qui conduisait de la Méditerranée vers la mer du Nord et la mer Baltique, tirèrent parti de l'activité maritime, ce qui explique leur prospérité et l'établissement des premières cités sur le littoral. Notons d'ores et déjà que cette réalité déterminera l'orientation future de la Bretagne, restée toujours tournée vers la mer et concentrant sur ses rivages la population la plus dense et la plus active, sa noblesse aussi. La colonisation romaine fit régner une paix qui n'existait pas avant, tant dans la péninsule armoricaine, que dans le reste de l'Europe occidentale, et celle-ci participa à son essor. Toutefois, cette paix, propice aux échanges commerciaux et à l'ouverture d'axes de circulation terrestre du Nord au Sud, plus courts que les routes maritimes, comme de Marseille à Boulogne, réduisit progressivement l'intense activité maritime, qui ne retrouvera son dynamisme qu'avec la chute de l'Empire. Au Ve siècle, Rome céda le pas aux grandes invasions barbares, mais celles-ci n'atteignirent pas l'Armorique. Ce furent des émigrants de Grande-Bretagne et surtout ceux du Cornwall, du Devon et du pays de Galles, régions surpeuplées par l'afflux des réfugiés qui fuyaient les Angles, les Saxons et les Scots, qui, en s'installant progressivement et massivement absorbèrent la population indigène romanisée. Ils baptisèrent la part occupée de la péninsule « la Britannia ».

Ces émigrants se propagèrent et conquièrent Vannes, Redon, Paimpont, Gaël, Dol et Saint-Malo à l'Est. Seules Rennes et Nantes restèrent gallo-romaines puis furent incorporées dans le royaume franc.

En 753, à la conquête bretonne que suivit l'organisation religieuse et territoriale par la création de principautés (Cornouaille au Sud et Domnonée au Nord), puis les infiltrations bretonnes à l'Est de la Vilaine, répondit une violente réaction franque avec Pépin le Bref. Mais c'était aussi le début de l'expression de la volonté politique franque d'assujettir la jeune Bretagne. Cette volonté s'affirmera ensuite, et Charlemagne tentera de soumettre la totalité de la Bretagne par la force, notamment en 799. L'expédition qui suivit en 811, et qui n'épargna ni les églises, ni les monastères, témoigne de son acharnement pour atteindre son objectif. Sa stratégie passa par la mise au pas du clergé breton (choix des évêques), dont la liturgie, la hiérarchie et les garanties d'indépendance qui lui étaient assurées, différaient de celles du christianisme, tel qu'organisé en Gaule. Il substitua par exemple, la règle de Saint-Benoît à celle de Saint-Colomban. La Britannia fut assimilée à l'Empire : virtuellement pour certains, de principe pour d'autres.

A la mort de Charlemagne, la révolte, qui couvait, éclata, et l'affrontement entre Bretons et Francs dura quelques décennies avant de trouver une situation de compromis. Ce qui advint après la constitution d'une Marche par les Francs, district militaire et territorial en charge de surveiller les confins de l'Empire et de maintenir, ici, la propension bretonne à l'extension vers l'Est. Cette initiative ne satisfaisant pas les Bretons, Louis le Pieux, enclin aux concessions, accepta qu'un de leurs chefs, Nominoé, tienne cette Marche de Bretagne, ce qui fit de ce dernier le fondateur mythique de la Bretagne historique<sup>1</sup>. C'est lui aussi qui érigea la Bretagne en province

---

<sup>1</sup> Nominoé était issu d'une puissante famille depuis longtemps fidèle aux Carolingiens. Il s'attacha à servir Louis le Pieux en s'efforçant de maintenir la paix dans la région et reçut en récompense de sa loyauté de vastes domaines. Il soutint ensuite Charles le Chauve dans le conflit qui

ecclésiastique, créant les diocèses de Tréguier, Saint-Brieuc et Dol, pour annihiler l'influence de l'archevêque de Tours, fidèle au roi franc. Ce fut néanmoins les débuts de la francisation. Le fils de Nominoë, Erispoë, conclut en 851 avec Charles le Chauve le traité d'Angers en vertu de quoi, l'ancien comte, marquis, duc ou *missus* franc préposé à la Marche de Bretagne reçut les ornements royaux et cessa donc d'être un fonctionnaire amovible pour devenir une hiérarchie héréditaire, ne gouvernant plus en mandataire mais en propriétaire. Toutefois, ce nouveau royaume ne fut pas séparé du monde carolingien, au contraire, car le roi breton appartenait à l'Empire et même au royaume franc. Des liens familiaux s'amorcèrent : la fille d'Erispoë se fiança au fils aîné de Charles le Chauve. Son successeur, Salomon, renforça même son alliance avec les Francs.

En 919, toute la Bretagne fut envahie par les Normands qui saccagèrent le pays, expulsèrent leurs habitants quand ils ne les vendirent pas comme esclaves. Les Francs décidèrent de les contenir afin d'éviter leur passage dans leurs territoires et le duc Robert vint les assiéger à Nantes. Il traita avec eux à l'issue de six mois de lutte et abandonna les Bretons à leur sort. Plus tard, en « vertu » d'un traité, les Francs livrèrent la Bretagne aux Normands sous la condition que ces derniers n'investiraient pas le royaume franc. L'aristocratie du pays, ses acteurs économiques et le clergé furent la Bretagne, terre de désolation.

Même si en 939 les derniers Normands furent chassés de Bretagne à la bataille de Trans (35), la société bretonne originelle disparaîtra avec ces événements. Celle-ci, hiérarchisée, trouvait à son sommet le roi (*ri*), qu'il fut petit roi de pays ou roi de Bretagne, ce dernier disposant des pouvoirs suprêmes qu'il partageait éventuellement avec qui il voulait et comme bon lui semblait. Il y avait ensuite les compagnons du roi, ses *guletics*, équivalents des *duces latins* ou des *comites* gallo-francs, qui étaient des chefs d'armée, et les autres nobles, les *machtierns*, représentants le roi et qui, à l'origine étaient des chefs de groupement d'individus.

Ainsi, les règnes de Nominoë et de son fils, confrontés comme les rois francs aux envahisseurs normands et à la fuite des chefs, n'ont pas participé à une organisation fiable et durable de la Bretagne et quand les Normands refluèrent, les Bretons n'avaient aucune institution. Ils se reconstituèrent alors en adoptant les institutions féodales, dérivées des modalités carolingiennes qu'ils avaient vu fonctionner pendant leurs années d'exil en royaume franc ou en Angleterre. La dynastie bretonne qui avait réussi à réunir, grâce à des mariages, la presque totalité du pays, sauf le Léon, n'en tirera, par contre, pas grand parti : l'union entreprise par ce moyen fut minée par la fondation de seigneuries mises aux mains de membres des familles duciales ou comtales, ce qui participera à de fortes dominations locales, surtout sur la frontière avec l'Anjou, le Maine et la Normandie.

Lors des premiers temps, sous Nominoë et ses successeurs, le prince breton mis à son profit les institutions impériales. Il apparaissait entouré de grands officiers, d'une chancellerie munie d'un sceau. Il présidait le conseil de ses Grands et il commandait des comtes subordonnés. Le tribunal public où s'assemblaient les notables portait le nom de *mallum* ou de plaid et les juges qui y siégeait étaient des sapins, parfois l'un d'entre eux était un *missus*, délégué spécial du maître. Ce maître avait ses émissaires, les *vassi dominici* dont les tenures n'étaient pas héréditaires mais tendirent à le devenir. Les terres non inféodées payaient le cens du roi, *census regis*. Les comtes avaient des suppléants appelés vicomtes et des agents locaux dits vicaires, *vicarii*, voyers. Mais, le souverain de Bretagne auquel fut attribué habituellement le titre de comte, ne commandait pas effectivement ses vassaux. Ainsi, Conan III dont le règne est caractéristique à cet égard, en lutte contre certains de ses vassaux comme avec le baron de Vitré, essuya d'humiliants revers tant diplomatiques que militaires. Aussi, quand il voulut introduire l'abolition du droit de bris et des traces du servage, il ne prit pas le risque de procéder par ordonnances qui auraient pu rester

---

opposa ce dernier à Lothaire, son frère. Ce n'est que lorsque Renaud d'Herbauge, devenu comte de Nantes, lui apparut comme un rival dangereux, qu'il entra en guerre contre ce dernier et conçut le projet d'un duché breton indépendant.

vaines, mais s'effaçà derrière un concile qui satisfait à ces vœux par des décrets canoniques. Il en fut tout autrement pendant la période des ducs Plantagenêt.

## Initiatives et héritages des ducs

C'est à l'Angevin Henri II Plantagenêt, héritier d'une dynastie étrangère, que revint le soin de restaurer le pouvoir ducal en Bretagne. Celui-ci s'imposa d'abord, en 1158, comme comte de Nantes par héritage de son frère Geoffroy, que les Nantais avaient appelé à leur tête. Il occupa ensuite, en 1166, toute la Bretagne comme tuteur d'un autre Geoffroy, son fils, fiancé à l'héritière de Bretagne. Il rattacha définitivement le comté Nantais au reste de la Bretagne et prit le titre de duc que seule la chancellerie anglaise lui reconnâtra. Son fils Geoffroy gouverna la Bretagne personnellement à partir de 1181, puis après lui, son petit-fils, Arthur (1186-1203). C'est à Geoffroy que l'on doit la première loi bretonne, l'Assise au comte Geoffroy, promulguée en 1185 dans une Assemblée de vassaux. Celle-ci n'avait toutefois qu'une valeur contractuelle et le principe majoritaire n'était pas admis, d'autant que cette loi dérogeait à la coutume. Aussi, seuls les vassaux, qui apposèrent leur sceau en attestation de leur consentement, furent soumis à cette ordonnance. Celle-ci modifiait profondément les règles de la dévolution héréditaire des fiefs et instituait le droit d'aînesse sous sa forme la plus rigoureuse, alors que jusqu'alors les cadets recevaient une fraction importante de la seigneurie, bien souvent la moitié. L'objectif de cette loi était de consolider les dynasties féodales et Geoffroy Plantagenêt, plutôt que de combattre ces dernières, les considéra comme les piliers de l'édifice politique.

L'époque des Plantagenêt apparaît comme bénéfique bien qu'elle soit couverte par l'influence anglaise. Au plan de l'activité économique, la Bretagne développa sa marine, activité endormie depuis longtemps. L'abolition du droit de bris<sup>2</sup>, qui était un obstacle à la navigation, et dont l'interdiction formulée par le concile de Nantes était restée lettre morte, participa à ce réveil. Henri II intervint dans le choix des évêques de huit diocèses (Rennes, Nantes, Dol, Tréguier, Saint-Malo, Goëlo, Saint-Pol de Léon, Quimper). Dans le champ du droit privé, il fut institué sous son règne « l'enquête de pays ». Le principe de cette dernière était fort simple : une question était posée à douze citoyens assermentés qui répondaient par « oui » ou par « non » et le verdict, s'il était unanime, formait le droit des parties. Quant au domaine administratif, les Plantagenêt innovèrent : le sénéchal de Bretagne, qui n'était initialement que le chef de la domesticité ducal, devint un agent politique, à qui était conféré une fonction de vice-roi. La Bretagne fut divisée sous son autorité en huit circonscriptions ou baillies, qui adoptèrent les contours des anciens comtés (Rennes, Nantes, Dol, Saint-Malo, Léon et Cornouaille) et furent placées sous le pouvoir d'un officier qui reçut aussi le titre de sénéchal.

Les capétiens succédèrent aux Plantagenêt qui affermirent le duché tout en ne s'opposant pas à l'autorité royale. Ils se succédèrent jusqu'en 1341 : Pierre Mauclerc (1213-1237), Jean le Roux (1237-1286), Jean II (1305-1312), Arthur II (1305-1341) et Jean III. Pierre Mauclerc ayant épousé Alix de Bretagne, lui et ses descendants étaient donc rattachés aux anciens ducs bretons, dont ils tiraient ainsi leur légitimité. Dans son souci de retrait vis à vis du roi de France, il s'allia à Henri III d'Angleterre et lui transféra l'hommage de la principauté, et la Bretagne servit de base arrière aux Anglais lors des attaques récurrentes qu'ils menèrent contre les Français. En 1228, il fut excommunié par les évêques de Saint-Brieuc et de Tréguier. L'excommunication fut confirmée par un bref du pape, qui mit le duché en interdit jusqu'à la levée de l'excommunication, en mai 1230. En septembre 1297, la Bretagne est érigée en Duché-Pairie, dans la mouvance du royaume de France. En 1316, le duc Jean III, ne porte plus les armes de la maison cadette de Dreux « échiqueté d'or et d'azur au franc quartier d'hermine » et n'en conserve que le franc quartier « d'hermine plein » pour fixer ses nouvelles armes qui deviennent celles de la Bretagne.

---

<sup>2</sup> ce droit de bris, vrai serpent de mer, sera restauré et aboli à plusieurs reprises dans l'histoire

Avec les Capétiens, le nouveau duc prenait ses fonctions dans la cathédrale de Rennes. Après avoir juré de respecter les libertés ecclésiastiques, il saisissait sur l'autel l'épée et la bannière, insignes de son pouvoir, qu'il brandissait devant la foule. Il gouvernait entouré de grands officiers, le chambellan, le maréchal et le chancelier, dont les rôles et les choix n'ont pas toujours été très clairs, parfois curieux. Ainsi, le premier chancelier de la dynastie fut Renaud, un Français du domaine royal, évêque de Quimper. C'est au duc lui-même que revenait l'activité d'un premier ministre d'aujourd'hui. A son service immédiat se trouve son « hôtel » qui le suit où qu'il aille. Cette suite comptait en 1305, trente écuyers et sergents d'armes qui composaient la garde, trente-deux valets de métiers palefreniers et messagers, six valets de sommiers, dix aides et pages assuraient la marche des différents offices. S'adjoignent à cet effectif sept clercs sous la direction d'un prélat (Guillaume de Monceaux).

Pour ce qui est des institutions, ou plutôt ce qui tend à l'administration de la vie publique, de la vie privée et de la justice, on notera quelques faits et initiatives en ce sens.

Ainsi, en 1270, des « maîtres du duc » reçoivent l'aveu d'un seigneur : il faut y voir l'amorce d'une Chambre des comptes. En effet, en 1298 des séances périodiques pour la vérification des comptes, les « acconz » furent tenues à Pâques et à la Toussaint. Les comptes sont déposés en la châellenie de Muzillac, acquise par le duc avant 1267. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, des conseillers du duc, siégeant au « parlement », prononcent des jugements.

Enfin, la Très Ancienne Coutume de Bretagne, recueil des institutions du duché, fut rédigée, selon les historiens, entre 1312 et 1325 par trois juristes bretons. Elle avait pour premier principe de réduire les querelles en fixant à chacun son droit, elle conjugait la morale au droit. On se doit de reconnaître son caractère élevé, ce qui lui conféra une grande autorité, et plus tard, au XV<sup>e</sup> siècle, les ducs vont s'y référer dans leurs ordonnances, comme s'il s'agissait d'un texte officiel.

Le dernier duc de cette dynastie meurt sans héritier, engendrant une dure guerre de succession.

Cette guerre de succession dura de 1341 à 1364. A travers elle, se sont opposés deux prétendants : Jean de Blois, neveu de Philippe de Valois, marié à Jeanne de Penthièvre, nièce du duc Jean III le Bon, s'appuyant sur la coutume de Bretagne, spécifiant que le fils ou la fille de l'héritier légitime représentait son auteur, et Jean de Montfort, demi-frère de Jean III, s'appuyant sur le droit féodal français. Selon celui-ci, le plus proche héritier masculin excluait les autres. Jean de Montfort était soutenu par le roi d'Angleterre qui ne reconnaissait que la loi salique. Ce fut une période très dure. La noblesse de Bretagne était partagée entre les deux camps avec d'ailleurs, à l'occasion, des retournements d'alliances. Jean de Montfort mourut et son fils de six ans eut pour tuteur Edouard III d'Angleterre. Celui-ci disposa en maître de la Bretagne et poursuivit la guerre à son profit. Il nomma en Bretagne un lieutenant investi de tous les pouvoirs civils et militaires et lui fit don d'une partie des revenus et des rançons qu'il pouvait tirer du pays. Le pillage fut érigé en système. Les mercenaires qui arpentaient le pays pour se vendre au plus offrant, semaient la désolation là où ils passaient, alors que la peste noire, elle aussi sévissait en Bretagne comme dans tout l'Occident.

Enfin, cette guerre, qui dura vingt-quatre ans, marquera une rupture dans l'histoire des institutions. Elle cessa avec la défaite et la mort de Jean de Blois, le 29 septembre 1364 à Auray. Le comté de Penthièvre restera néanmoins aux Blois.

Le passage des Montfort sur le trône de Bretagne entre 1364 et 1491 (Jean IV, Jean V, François 1<sup>er</sup>, Pierre II, Arthur III, François II) est une période où l'autorité ducal s'est pleinement exprimée. Les ducs, soucieux d'indépendance, ont tiré parti de l'héritage de leurs prédécesseurs, mais ont marqué leur différence dans un souci d'indépendance vis à vis des rois de France en développant les institutions pour disposer d'un solide appareil d'Etat.

Ils soignèrent aussi les attributs symboliques du pouvoir suprême. Ainsi le duc Jean IV et ses successeurs affirmèrent que leur pouvoir venait d'en haut, par la « grâce de Dieu » (Gratia Dei).

Les secrétaires du duc proclamaient de manière récurrente dans leurs récits que « le duc est roi en son duché ». Enfin, François II ajoutera au cercle ducal, simple bandeau orné d'escarboucles, de hauts fleurons pour en faire une couronne. Louis XI lui fit grief de cette usurpation.

Le pouvoir ducal n'est pas pour autant absolu. La coutume, rédigée par des juristes privés sous Jean III, prend force de loi. Les Etats, qui se réunissent désormais fréquemment, font montre d'un loyalisme exemplaire, mais ne se privent pas d'émettre et de faire valoir leur opinion. Le duc étend le champ de son action : les règlements judiciaires, les ordonnances militaires, les levées fiscales couvrent la totalité du territoire du duché, perçant les limites des seigneuries particulières.

Un personnel de plus en plus conséquent exécute les volontés du gouvernement, il n'y a plus de transition entre les offices domestiques et les fonctions politiques, ainsi par exemple, les maîtres d'hôtel sont les confidents du duc et parfois ses ambassadeurs. Le deuxième personnage de l'Etat est alors le chancelier qui dirige la chancellerie et préside le conseil. Un procureur général remplit les fonctions de sa charge au conseil et à la Cour du parlement. Sous Jean V, ils furent deux : l'un pour la Bretagne dite « Gallo » (Haute-Bretagne, romane) et l'autre, pour la Bretagne bretonnante (Basse-Bretagne). Il n'y a plus de connétable. Celui-ci est remplacé par des représentants des arts militaires qui se spécialisaient : le maréchal, l'amiral, le maître d'artillerie dès 1391 ... L'armée fut formée de troupes permanentes et de milices. Les premières comptaient quelque neuf cents hommes à peine, des canonniers, la maison militaire, les ordonnances et la gendarmerie, les autres avaient trois subdivisions : l'arrière-ban, les francs archers et les milices urbaines.

Les frais de guerre de succession et le développement de son administration amenèrent Jean IV à créer un système d'impôts généraux, impôts directs ou fouages et des impôts indirects. Les premiers devaient être consentis par les Etats. Il y avait à la tête du système un « trésorier et receveur général », voire deux sous Jean V (l'un pour la Bretagne « Gallo », l'autre pour la Bretagne bretonnante), qui centralisait la recette ordinaire, celle du domaine, et la recette extraordinaire, celle des impôts votés par les Etats. Pierre Landais fut l'un d'entre eux, et celui dont l'office fut le plus long. En 1481, il inventa l'« état » ou budget annuel. Sa gestion était doublée par un contrôleur général et était vérifiée par la Chambre des Comptes créée sous Jean IV. Cette institution était composée d'auditeurs soumis à un président.

Au fur et à mesure que l'Etat breton se modelait et s'affirmait, sa noblesse prit corps, mais les guerres de successions la saignèrent et la ruinèrent en partie.

Au XVe siècle, la noblesse était constituée de neuf barons au dessous desquels se trouvaient la masse des féodaux. Pendant les guerres du XVe siècle, bon nombre de familles nobles s'éteignirent. Parmi les survivantes on en trouvait beaucoup qui durent s'adonner au travail de la terre et au négoce, quand des roturiers achetèrent des terres nobles, bien que du temps des ducs, ceux-ci ne pouvaient en principe acquérir d'héritage ou de fief noble, sous peine de le perdre et de voir son prix revenir au souverain, tel que le prévoyait une ordonnance de 1421. Pierre II essaya d'endiguer ce phénomène par le renforcement des sanctions, y ajoutant la proscription ou le bannissement, car l'accaparement des fiefs par la roture posait un problème majeur de défense puisque ceux-ci ne fournissaient plus des soldats aguerris.

Il fut décidé de former une armée permanente. Ce fut une infanterie composée d'archers, sur le modèle offert par l'armée anglaise, souvent victorieuse de la féodalité française, que le connétable de Richemont, Arthur, frère du duc Jean V, avait eu le loisir d'étudier pendant sa captivité en Angleterre après la défaite d'Azincourt. Par le passé et durant des siècles, la puissance militaire de la Bretagne fut liée à la cavalerie.

Les ducs de Bretagne, à l'instar de leurs homologues et en accord avec le goût, les usages et les codes chevaleresques de leur époque, se dotèrent d'accessoires honorifiques, qui donnèrent du lustre à leur position. Ainsi furent créées des distinctions duciales.

## Les distinctions duciales, les ordres de chevalerie

Les ducs de Bretagne fondèrent successivement deux ordres, l'ordre de l'Hermine et l'ordre de l'épi.

**L'ordre de l'Hermine** : il y a tout lieu de penser que Jean IV créa cet ordre pour consacrer son retour triomphant de 1379 et son rétablissement sur le trône de Bretagne<sup>3</sup>, après sept ans d'exil en Angleterre. Il y intégra des membres de sa noblesse qu'il voulait gratifier et des alliés qu'il voulait honorer. Selon le premier chroniqueur à l'évoquer, les premiers chevaliers parurent aux Etats assemblés à Nantes en 1381. Le duc était le chef de l'ordre et les insignes de celui-ci consistaient en un collier formé de deux couronnes duciales rattachées par deux chaînes, chacune des couronnes renfermant une hermine passante, pendait, l'une sur la poitrine, l'autre sur le cou. Les chaînes étaient composées chacune de quatre hermines entortillées d'un ruban, sur lequel était écrit la devise de l'ordre : « A ma vie ». Ces rubans étaient alternativement émaillés de blanc avec des lettres noires, et de noir avec des lettres blanches. Selon la qualité des personnes qui en étaient honorées, le collier porté était, soit d'argent doré ou d'argent pur, quant à celui du chef de l'ordre, le duc, il était enrichi de pierreries. La première particularité de l'ordre est d'admettre les dames qui s'appellent alors chevaleresses. Le siège de l'ordre était la collégiale de Saint-Michel du Champ, près d'Auray, en souvenir de la bataille du 29 septembre 1364, qui « enclencha » le début du règne de Jean IV. C'est là que l'assemblée des chevaliers présidée par le duc se réunissait tous les trois ans. Chaque chevalier ne pouvait déroger à cette obligation fixée par son engagement initial. Les messes et les services pour les défunts de l'ordre se célébraient dans la chapelle où étaient remis par les héritiers des chevaliers défunts le collier que ceux-ci portaient de leur vivant, « pour estre convertis et emplyéez en galices, ornements et autres bonnes œuvres de ladite chapelle ».

**L'ordre de l'Epi (c)** : c'est le duc François 1<sup>er</sup> qui fonda cet ordre. C'est Dom Lobineau qui en parla le premier. Ainsi, François 1<sup>er</sup> recevant en 1445 le duc d'Alençon et quelques chevaliers anglais, « leur fit de riches presens... & donna même à quelques-uns le collier de son ordre de l'Espi ». Selon Dom Lobineau, « c'est la première fois qu'il soit parlé du collier de l'Espi, ce qui donne lieu de croire que le collier tissus d'épis de bled peut avoir esté inventé par le duc François 1<sup>er</sup> ». Le collier se composait, de fait, d'épis d'or ou d'argent entrelacés et d'une hermine pendante, attachée au collier par deux chaînes, avec la devise gardée par le duc Jean V, qui fut aussi celle de l'ordre de l'hermine : « A ma vie », celle de François 1<sup>er</sup> étant « malo mori quam foedari », par allusion à la blancheur de l'hermine, symbole de pureté et animal emblématique de la Bretagne, qui aime mieux mourir que de se souiller. On n'entendit pas vraiment parler de cet ordre, que portait pourtant François II.

## Le Pacte d'Union 1532

Les clauses des contrats de mariage avec les rois de France réglaient la situation juridique de la Bretagne et assurait l'indépendance du duché pour le présent et pour l'avenir. La principauté devait revenir non à l'héritier du trône de France, mais au second fils du roi. François 1<sup>er</sup>, devenu roi de France, eut pour but de détruire le contrat passé avec Louis XII lors de son mariage avec Anne de Bretagne, le 8 juillet 1499. Et le 22 avril 1515, il faisait signer à la reine Claude, son épouse et héritière du duché, un acte par lequel elle lui cédait celui-ci à titre d'usufruit. Et, deux mois plus tard, il obtenait d'elle, au cas où elle viendrait à mourir sans enfant, que le roi pourrait considérer la Bretagne « comme sa propre chose et héritage ». Au lendemain de la mort de la reine Claude,

---

<sup>3</sup> Jean IV, né en Angleterre, y était comte de Richemont, donc aussi seigneur anglais. Il était par ailleurs redevable auprès des Anglais qui lui avaient prêté des fonds. Il les ménagea donc en signant un traité d'alliance avec eux et en consentant l'arrivée de troupes anglaises en Bretagne, quand par ailleurs, il assurait Charles V de son amitié. Ce dernier, averti de cette manœuvre, manda une armée pour marcher sur la Bretagne, provoquant la fuite du duc, remplacé aussitôt par le duc d'Anjou, frère de Charles V. Toutefois, Charles V voulut annexer purement et simplement la Bretagne en 1378, faisant fi du traité de Guérande qui écartait pareille éventualité, ce qui révolta les Bretons qui appelèrent Jean IV. Celui-ci quitta l'Angleterre pour Dinard le 3 août 1379 et reprit son trône. Charles V mourut, la situation avec la France se décripa. Un deuxième traité de Guérande fut signé. Les Anglais qui avaient aidé Jean IV se vengèrent en confisquant le comté de Richemont et en maintenant une garnison à Brest.

il accrédita des commissaires chargés de le représenter auprès des Etats. Mais, le libellé de cet acte qui commençait ainsi : « Par le roy, père légitime administrateur de monseigneur le dauphin et usufruitier des terres dudit dauphin », fut déclaré par les Etats contraire aux clauses des contrats de mariages précités, opposant qu'il n'avait pas été fait mention expresse du duché de Bretagne comme principauté « Haulte, belle, ample de force et puissance, tant de personnes que de biens ». François 1<sup>er</sup> accéda transitoirement à leurs vœux, mais un an plus tard, après une campagne entreprise pour gagner ou convaincre auprès des trois ordres, le pacte d'Union de 1532 scellait le sort de la Bretagne. Sans attendre cette échéance, il y a lieu de souligner que des nobles bretons étaient depuis longtemps au service du roi de France. Il en était ainsi par exemple, avec Pierre Calloët, secrétaire de Charles VIII (1470-1498), roi de France, futur époux d'Anne de Bretagne en 1491 et dont le fils, évêque de Tréguier, fut ambassadeur de la duchesse Anne ... Les députés étaient pour la plupart résignés à voir perdre l'indépendance du duché. Ils préférèrent solliciter l'union en négociant de bonnes conditions que de s'opposer à la volonté du roi et risquer une guerre, alors que la Bretagne ne disposait plus d'armée. Un magistrat, Louis des Déserts, plaida pour cette opération et les Etats furent convoqués à Vannes, le 4 août 1532. Les députés déposèrent une supplique au Roi afin que les droits, libertés et privilèges du pays soient gardés et maintenus, à laquelle François 1<sup>er</sup> répondit favorablement en s'y engageant publiquement. Les Bretons, en premier lieu, les magistrats, qui lorsqu'ils n'étaient pas nobles le devenaient par leur charge, s'attachèrent aux termes de ce traité et en défendirent tant ses principes que leur application jusqu'à la Révolution.

En attendant, devenus français et devant répondre à l'obligation militaire, nos nobles bretons furent entraînés dans les guerres du royaume, ce qui leur coûta en équipements (notamment avec le prix des arquebuses dont l'usage se répandit et devint impératif) et disponibilités, et en ruina beaucoup.

Ainsi, l'héritage ducal qu'entretint la Bretagne jusqu'à la Révolution est surtout celui des Institutions : **les Etats, le parlement et la Chambre des comptes**

## **Les Etats de Bretagne**

Les Etats, tenus par le duc en personne, ne constituaient pas un pouvoir distinct du pouvoir ducal. Sous Jean V, cette assemblée qui s'appela d'abord parlement, prit le nom d'Etats pour se réunir une fois par an, à partir de 1420. L'organisation du duché imposait leur intervention afin de voter les impôts, pour appréhender les affaires d'importance comme la guerre ou la paix. De plus, les ordonnances ducales préparées en Conseil étaient soumises à l'assemblée des Etats composée de tous les détenteurs d'autorité dans le duché à une époque où les pouvoirs qui n'intégraient pas un système coordonné, n'étaient pas soumis à d'autres espaces de rencontre et d'entente. Cette assemblée, dont l'autorité était intimement liée aux origines reculées du régime féodal et à qui l'ancienneté conférait un prestige quasi-sacré, comptait 200 membres, 56 pour le clergé (9 évêques de Bretagne, des députés des chapitres épiscopaux et des abbayes), 48 pour le tiers état (élus à raison de 2 par communauté de ville par les membres de l'administration municipale, dont des nobles) et le reste pour la noblesse (96 sièges). Ici, le droit de siéger découlait du fief et c'est celui-ci qui était représenté par le seigneur.

Sous le régime de la Bretagne indépendante, le duc ne relevait aucune taxe sans le consentement de cette assemblée. A partir du XV<sup>e</sup> siècle, la section judiciaire des Etats ou Parlement prit une existence autonome avec un « Président de Bretagne », à la fois magistrat et représentant des sujets du duché. Et avec le temps, prélats et grands seigneurs cédèrent leur place aux légistes pour le jugement des causes portées au Parlement.

C'est en 1485 que François II fixa l'organisation définitive du Parlement, issu des Etats. Après le mariage de la duchesse Anne avec le roi de France, les Etats furent dépassés par ce que leur imposait le nouvel ordre qui se mettait en place et ils abandonnèrent totalement leur pouvoir judiciaire en faveur d'une nouvelle juridiction : le Parlement de Bretagne.

Les Etats de Bretagne, après que la Bretagne fut unie à la France, devinrent l'élément essentiel de l'autonomie qui lui était consentie. De fait, les privilèges et franchises (exemptions) de Bretagne, étaient essentiellement fiscaux, et les Etats veillèrent à les défendre. Issus comme la Cour de parlement et la Chambre des comptes de l'ancien Conseil ducal, ils s'étaient vus reconnaître par la Couronne de France, aux termes de l'Edit d'Union, des pouvoirs délibérants et non simplement consultatifs, c'est ainsi qu'ils se positionnèrent comme défenseurs naturels des droits, libertés et privilèges de Bretagne. Ils se réunirent régulièrement sur convocation du Roi dans une ville désignée par lui, en général tous les deux ans, ce qui fut rigoureusement observé après 1630. Leur rôle fut important puisqu'il réunissait les trois ordres. Toutefois, les Etats ne représentaient que les classes privilégiées. Ils prétendirent lors de certains événements, en dernier lieu, à la veille de la Révolution représenter la « nation bretonne » et des historiens ont conclu, ce qui est un peu singulier, que les nobles y représentaient les paysans et la bourgeoisie (toujours représentée par l'ensemble des délégués bourgeois désignés par les quarante-deux villes bretonnes, à raison de deux par ville), le peuple des villes. Il convient de souligner ici que les représentants du Tiers furent très souvent des nobles. Le clergé paroissial n'y était pas représenté, seuls les neufs évêques de Bretagne y participaient (accompagnés en principe du chanoine de chaque cathédrale et des abbés des quarante abbayes bretonnes). Au XVI<sup>e</sup> siècle, la noblesse siégeant aux Etats comptait une cinquantaine de membres possesseurs de grands fiefs. Par la suite, tout gentilhomme breton avait le droit d'assister aux Etats. On chercha en conséquence à en contenir le nombre, d'autant qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Etats devinrent, d'une part, plus influents et d'autre part, plus rétifs face aux sollicitations royales. En 1786, la condition d'âge pour y assister était de 25 ans et l'ancienneté dans sa noblesse, de cent ans. Les Etats étaient sollicités pour approuver et percevoir pour leur compte contributions et prélèvements réclamés par les instances royales, ce qui ne se fit pas simplement à certaines époques. C'est grâce à cette résistance que les Bretons de toutes conditions ont payé moins d'impôts que dans le reste du royaume. Bien évidemment le pouvoir central l'acceptait mal et exerçait brimades et menaces, mais cela renforçait le sentiment national breton. Ainsi, le duc d'Aiguillon, intendant de Bretagne, put écrire dans son journal personnel que *« les Etats se composent en Bretagne de trois éléments, dont un peut-être considéré comme une opposition à peu près permanente aux ordres de la cour. La noblesse de ce pays est trop nombreuse et le personnel varie trop d'une tenue à l'autre pour que le gouvernement puisse exercer sur elle une influence efficace. On peut bien gagner quelques gentilshommes par l'attente des faveurs dont le pouvoir dispose, mais la masse de cette noblesse, sans ambition et sans besoins, accepte aveuglément l'influence de cinq ou six tuteurs qu'elle s'est donnée et qui flattent ses sentiments d'économie et de bien public »,* observant plus loin que *« cette masse ... s'imagine que le souverain n'a pas les mêmes droits que dans le reste de la France. »*

Les Etats disposaient d'un budget propre. Ils en assuraient la répartition et sa gestion et déléguaient à cette fin commissaires, députés, syndics et substituts. Ceux-ci, élus à la majorité qualifiée, dotés d'une mission permanente, parlaient au nom des trois ordres.

Tout au long de leur histoire française, les Etats se sont exercés à la recherche d'un compromis face aux exigences toujours croissantes du Trésor royal en cherchant à éviter le pire et en ménageant l'avenir. Et si ils ne purent empêcher des prélèvements royaux imposés par Richelieu et Mazarin, leur rôle n'a pas été fictif quand on compare les 14 livres de cote moyenne du foyer fiscal breton aux 20 livres de son homologue des autres provinces vers 1670.

Un siècle plus tard, les Etats n'avaient en rien perdu de leur volonté. En 1764, le gouvernement formula l'intention de prélever à son profit des octrois, frappant ainsi fiscalement les villes, contournant ici la Constitution bretonne, et jouant du fait qu'à cet égard la consultation des Etats n'était pas nécessaire. Ce qui apparut comme une mesure inacceptable à tous, en premier lieu aux Etats qui s'y opposèrent spontanément. La Chambre des vacations s'empressa d'admettre l'opposition et *« ordonna de surseoir à la perception des sols pour livre et fit défendre aux régisseurs, commis et préposés de la continuer sous peine de concussion »* par arrêt du 14 octobre 1764. Cette situation, qui s'aggrava avec une offensive contre le parlement, portera dans l'histoire le nom d'*Affaire de Bretagne*. Le gouvernement opta pour la confrontation et

ordonna la perception de la surtaxe, mais la violence échoua et le Roi écrivit à la noblesse bretonne qu'il préférerait « agir en père qu'en maître ». Les Etats exigèrent en réponse le retrait de tous les actes gouvernementaux contraires à la Constitution bretonne, contre un secours extraordinaire de 700 000 livres. Alors que le Roi se déclarait prêt à leur accorder satisfaction, le duc d'Aiguillon, de la puissante famille des Richelieu, gouverneur de la Bretagne pour le roi Louis XV, fit montre de mauvaise foi et déclara continuer la perception de la surtaxe sur les octrois, ce qui leva un nouveau tollé au sein des Etats, qui protestèrent. Les leaders de cette « Affaire de Bretagne » furent Kerguezec et Coëtanscours.

Les Etats de Bretagne se réunirent pour la dernière fois, le 29 décembre 1788. Lors de la séance d'ouverture, l'on comptait 900 gentilshommes, 31 membres du clergé et 49 du tiers. Le tiers état était composé d'officiers royaux de judicature et des syndics des communautés des villes. La conjoncture était électrique, le renflouement des finances dont le déficit annuel dépassait 50 millions, sembla devoir passer pour le gouvernement par la restriction des cours parlementaires, en leur enlevant le droit de remontrance. Aux termes de sa constitution, la Bretagne ne pouvait l'accepter sans le consentement des Etats. Le comte René-Jean de Botherel, procureur syndic des Etats, s'y opposa comme tous les défenseurs de la constitution bretonne. Par ailleurs, des représentants du tiers réclamaient, sous la pression des médias locaux de l'époque et avec une certaine agitation, l'égalité des impôts, l'abolition des privilèges et un nombre de députés égal aux autres ordres. Il n'apparaissait plus de perspectives de consensus et le comte de Thiard, commandant de Bretagne en arriva à ajourner les Etats par ordre du roi.

### **Nature et portée symbolique des Etats**

Il convient de citer l'historien Arthur de La Borderie, pour résumer ce que représentaient les Etats pour les Bretons : « Les Etats, c'était là surtout que vivait le patriotisme breton, c'était le dernier vestige d'un passé glorieux, le souvenir vivant et comme la dernière image de l'antique indépendance nationale, c'était le rempart contre l'anarchie dans les temps de troubles civils, et en temps de paix un rempart non moins précieux contre l'arbitraire ministériel et despotisme des bureaux, plus tracassier, plus arrogant peut-être que celui du sabre. Les Bretons avaient pour leurs Etats l'inquiète et jalouse tendresse d'un amant pour sa fiancée ... »

Et les villes où se tenaient les Etats tiraient grand honneur de cette situation. Ainsi, par exemple, la ville de Morlaix, qui reçut les Etats en 1772, ne lésina pas sur le faste, pour recevoir la noblesse de Bretagne, d'autant qu'au milieu de cette noblesse brillante se trouvait l'évêque de Léon, Mgr de La Marche, tout fraîchement sacré, anciennement colonel de dragons, dont la réputation de bravoure, valeur importante en Bretagne, et d'élégance, était largement répandue. La communauté des bourgeois offrit le vin de ville aux seigneurs et aux dames des dragées, des confitures sèches, des gants, des bougies, dans de superbes corbeilles, galantisées de rubans. Et, ce que ne s'était encore jamais vu jusqu'alors, les rues de Morlaix furent « étiquetées » et les places éclairées par des réverbères, de telle sorte, qu'elle fut vécue comme « la ville lumière de Basse-Bretagne ».

### **Le Parlement de Bretagne**

Les jugements rendus par les justices seigneuriales furent assujettis avec le temps à une instance d'appel. Quand les seigneurs se trouvèrent placés sous l'autorité des ducs, ces derniers autorisèrent l'appel au tribunal ducal de ces jugements. Ce tribunal était constitué par une commission des Etats, mais ne siégeait que pendant leurs sessions. En 1485, cette commission était devenue permanente<sup>4</sup>. Celle-ci connut une mutation quand un Edit du roi Henri II créa en mars 1553, le « Parlement de Bretagne ». Dès 1532, le principe d'un vrai Parlement de Bretagne, conforme aux vœux de l'Etat et à ceux de l'Administration provinciale était retenu, mais la

---

<sup>4</sup> C'est à Vannes que fut installé, le 22 septembre 1485, un tribunal d'Appel, un parlement siégeant chaque année du 15 juillet au 15 septembre. Les séances, qui se tenaient à Château-Gaillard, réunissaient une quinzaine de magistrats placés sous l'autorité d'un président. Cette chambre suspendit ses travaux en raison du conflit avec la France, pour les reprendre en 1495.

résistance des parlementaires parisiens, déçus de perdre les appels lucratifs formés en Bretagne, retarda sa mise en place. Ce parlement, créé par le Roi en 1552, s'appropriera le Parlement de François II (1464) et les Grand Jours (1492). Quatre sièges présidiaux fondés aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle et établis à Vannes, Rennes, à Nantes et à Quimper en relevèrent. La Cour s'installa à Nantes en 1577, après s'être partagée entre Nantes et Rennes. C'est la difficulté que rencontrèrent les parlementaires à se loger convenablement qui favorisa son transfert à Rennes en 1561. Elle y restera, sinon son exil forcé en 1675 pendant quatorze ans dans les murs du château Gaillard, à Vannes, après la révolte dite du « papier timbré » qui gagna toutes les classes de la population unies pour la défense des droits bretons, et qui restera marquée dans l'Histoire par l'insurrection de Rennes. Avec le Parlement de Bretagne, les Bretons entendaient trouver la plus grande indépendance, mais l'édit de création disposait que le parlement devait être composé de 16 Bretons et de 16 non-originaux de Bretagne, parmi lesquels étaient pris les Présidents<sup>5</sup>. Toutefois, cette stratégie qui visait à instiller l'influence française ne s'avéra pas concluante avec le temps, les non-originaux s'établissant en Bretagne, s'y mariant et transmettant leur charge à leurs héritiers devinrent aussi fermes défenseurs de l'indépendance bretonne que les Bretons de souche.

Le parlement fut un bastion de la noblesse. On relèvera que 90 % des conseillers originaires de Bretagne entrés au parlement entre 1601 et 1671 étaient nobles et pour 70 % d'entre eux, issus d'une noblesse antérieure au XVI<sup>e</sup> siècle.

A différentes époques, le Parlement de Bretagne, dont les magistrats appartenaient surtout à la noblesse aisée, instruite et avertie, forte d'elle-même, résistèrent aux pressions de la couronne. En 1655, par exemple, celui-ci entra de manière frontale en lutte avec Louis XIV. Des afféagements avaient été opérés dans des terres délaissées et dans les domaines du roi en Bretagne. Les possesseurs furent confirmés dans leurs biens par un édit qui leur imposait un paiement excessivement élevé. Le parlement refusa alors d'enregistrer l'édit (les Edits n'étaient applicables qu'après enregistrement par le parlement), et les conseillers qui portèrent les remontrances furent exilés pendant deux ans. En 1764, le parlement de Rennes durcira son opposition à tout procédé aboutissant à décider d'un impôt contre l'avis de la noblesse : ce fut le début de « l'affaire de Bretagne » et le parlement décidera de se démettre collectivement en 1765.

Le pouvoir de la Cour de Rennes s'exerçait pleinement tant sur le plan politique par son rôle d'enregistrement, que sur le plan administratif avec les enquêtes en Conseil. A ce pouvoir s'ajoutait celui que recouvrait sa fonction réglemantaire. L'enregistrement au greffe de la Cour des lettres patentes obtenues en chancellerie par les récipiendaires, attribuait au parlement une arme irrésistible dont il usait souverainement, d'autant qu'il subordonnait l'enregistrement des lettres délivrées en chancellerie à une enquête préalable. Ainsi, des lettres qui suscitaient l'hostilité des magistrats pouvaient être enregistrées avec des retards que l'on peut considérer comme des manœuvres d'obstruction. Ce fut le cas, par exemple, au début du règne de Louis XIV pour des lettres d'érections seigneuriales à l'adresse des conseillers qui avaient apporté leur soutien par le passé à la politique personnelle du cardinal de Richelieu, ou plus tard, sous la Fronde, à celle de Mazarin.

En 1788, des détachements de régiments suspendent l'activité du parlement, hostile à l'enregistrement des édits royaux, et occupent le palais. Il s'ensuit un mouvement de révolte des parlementaires et de la noblesse rennaise.

En 1790, la naissance de la Nation française, composée de citoyens égaux, est proclamée. L'activité des cours souveraines est suspendue. Une Cour supérieure est officiellement installée le 3 février 1790, c'est la date de la mort du Parlement de Bretagne.

## La Chambre des Comptes

---

<sup>5</sup> Les premiers présidents étaient nommés par le Roi.

La Chambre des Comptes était chargée de surveiller la gestion financière du duché puis de la Province. Elle entérinait les édits et les déclarations concernant le domaine et les finances.

Instituée depuis Jean IV qui régna de 1364 à 1399, la Chambre des Comptes de Bretagne installée initialement à Vannes, fut transférée à Nantes en 1492 pour s'y fixer définitivement en 1499. Elle vérifiait la gestion du trésorier et receveur général du duché. Composée d'auditeurs placés sous l'autorité d'un président, elle examinait les comptes du receveur général, ceux des receveurs des fouages établis dans le diocèse et ceux des receveurs domaniaux des ducs. Elle statuait sur les requêtes des receveurs, des fermiers des aides et des contribuables qui sollicitaient des allègements et des dégrèvements. Elle collectait les hommages des vassaux ducaux et veillait à l'exacte prestation des aveux. « Les gens des comptes » procédaient à la réformation des fouages. Ses arrêts étaient susceptibles d'appel devant le Parlement de Bretagne.

Les « gens des comptes » bénéficiaient de privilèges étendus. Au XVe siècle, ceux-ci, forts de leur position, réclamèrent au duc l'exemption du ban et de l'arrière-ban, à l'instar de leurs confrères parisiens, pour « *l'occupation presque continue qu'ils ont au service du duc* ». François II le leur accorda le 16 avril 1488, estimant que « *le service que nosdits conseillers nous feront en notre chambre nous est autant ou plus nécessaire que celui qu'ils pourroient nous faire à nostre dite armée* »...

La Chambre des comptes, même si ses présidents et procureurs généraux venaient de l'ancienne noblesse, recrutait dans un éventail plus large que celui de parlement qui réservait ses offices presque exclusivement à la noblesse et où tous les magistrats au milieu du XVIIe siècle étaient nobles de naissance. On observe à cet égard, que la part des nobles chez les maîtres et les auditeurs a progressivement décru du XVIe au XVIIIe siècle. Selon les calculs de Gaëtan d'Aviau de Ternay, la Chambre des comptes a compté sur la totalité de son existence près de 1 200 magistrats et soixante-dix neuf familles anoblies par l'appartenance de leur auteur à cette institution. Celui-ci rappelle que le magistrat de la chambre était noble à sa réception, dès sa prestation de serment qui lui était subordonnée. Il le restait tant qu'il était en charge, et le demeurait à vie s'il la quittait après avoir reçu des lettres d'honneur<sup>6</sup>.

### Jean de Saint-Houardon

(extrait du livre **Noblesse de Bretagne, Hier et aujourd'hui** avec l'autorisation des Editions MEMODOC)

---

<sup>6</sup> L'anoblissement par charge n'était « parfait », c'est à dire héréditaire, qu'avec la remise des lettres d'honneur



*Nous reproduisons ici pour nos lecteurs et avec l'autorisation de Mr Régis Le Bouteiller des Haries, Président de l'Association Bretonne, l'article (initialement paru en 2000 dans son tome CIX) de Florence de Massol, co-fondatrice et membre du Conseil d'Administration de TUDJENTIL BREIZH et ... spécialiste du peintre breton François Valentin.*

## Vie et œuvre de François Valentin, premier peintre breton (1738-1804)

*par Florence Dhellemmes de Massol*

En 1989-90, le Musée d'Histoire de Saint-Brieuc et le Musée des Beaux-Arts de Quimper consacraient une exposition à François Valentin (1). A cette occasion, la confrontation des quelques quatre-vingt œuvres réunies, mit en évidence le talent de l'artiste tout en le réhabilitant. Cette rétrospective mettait fin à deux siècles de quasi-oubli dans lequel somnolait le souvenir du peintre. Jusqu'alors, seules les gravures illustrant le «Voyage dans le Finistère» de Cambry avaient perpétué la mémoire de Valentin, occultant l'œuvre peinte.

Le destin de François Valentin fait figure d'exception. Ce bas breton d'origine modeste parfait son éducation artistique à Paris, puis à Rome, avant de tenter une carrière mi-bretonne, mi-parisienne qui intègre les bouleversements de la fin du XVIII<sup>e</sup>.

C'est en Bretagne, que se rencontre l'essentiel de la production de Valentin. C'est là encore, que ses contemporains l'ont reconnu comme le peintre de la péninsule, seul capable de rivaliser avec la production parisienne. La Bretagne est à jamais le point d'ancrage de Valentin, il y retourne aussi souvent que l'ouvrage lui manque à Paris. Il n'a de cesse d'ambitionner une carrière parisienne et celle-ci se révèle difficile à établir. Difficile pour Valentin, dont la formation marginale l'exclut du système académique qui régit le monde des arts. Et difficile pour l'historien confronté à l'absence d'archives et d'œuvres liées aux périodes parisiennes. Les œuvres à ce jour recensées suscitent plus d'un intérêt. Avec talent, elles livrent le travail d'un peintre d'histoire, puis les sentiments du citoyen sur la Révolution, ou encore un regard exceptionnel de l'artiste sur ses contemporains.

### Enfance et apprentissage

Rien ne prédestinait François Valentin à devenir peintre. Il naît le 10 avril 1738 à Guingamp, gros bourg quasi industriel, éloigné de tout

---

(1) «François Valentin» Musée des beaux-arts de Quimper, 1989.

foyer artistique. Son père, Charles Valentin a déjà une soixantaine d'années à la naissance de ce second garçon. La famille s'agrandira encore de trois enfants. Pour nourrir son monde, Charles Valentin cumule les fonctions de maître d'école et de chasse-gueux à Notre Dame de Guingamp. L'honorabilité de la fonction n'empêche pas des revenus très modestes. Le jeune François bénéficie des cours de son père, il sait lire, écrire, compter, il parle le français comme le breton. L'école n'ouvrant que quatre à cinq mois par an, on le retrouve souvent dans la rue «toujours prêt à crayonner quelques charges ou à jouer quelque bon tour avec les plus espiègles de ses petits camarades» (2). Dans cette prime enfance ordinaire, rien ne favorise ni ne contrecarre sa prédisposition pour le dessin.

Vers 1748-49, Maître Charles Valentin trouve une place d'instituteur à Quimper où sont déjà installés de nombreux parents de sa femme née Marie Le Goïc. Ceux-ci sont drapiers, serruriers, peintres verriers ou encore négociants. La famille Valentin emménage contre la cathédrale, rue du Front (3). Maître Valentin tient là école. Mais pour François Valentin, âgé d'une dizaine d'années, le temps de l'instruction scolaire est révolu. Puisque l'école des Frères est trop onéreuse, François est placé comme apprenti chez son oncle peintre-verrier, place Saint Corentin. Sans que l'on sache exactement son rôle dans l'atelier, on devine que sa prédilection pour le dessin a dû trouver à s'employer. Parallèlement, il continue à dessiner dans la rue. Murs, portes, panneaux de boutiques reçoivent ses compositions les plus improvisées comme les plus éphémères. Ses prédispositions artistiques seraient restées ignorées, sans l'intervention d'un généreux protecteur, l'abbé de Talhouët de Séverac.

La rencontre de François Valentin et de l'abbé de Talhouët est rapportée au travers de plusieurs anecdotes qui confinent parfois à la légende... La plus malicieuse s'accorde à l'humeur espiègle de Valentin qui aurait crayonné une grotesque procession religieuse sur une devanture. «On y voyait pour chantres des ânes revêtus de la chape, c'étaient ensuite des moines que leurs pieds fourchus et leurs frocs traversés par des cornes faisaient reconnaître pour des diablotins encapucinés» (4). Loin de s'offenser d'une telle audace, le jeune abbé pressent le germe d'un talent et décide de prendre en charge l'éducation de François, au grand soulagement (financier) des parents Valentin.

Dans une rare correspondance, l'abbé évoquera «un garçon tiré (...) du dessous de la rue» (5). Pas plus que Guingamp, Quimper ne compte

---

(2) L. OLLIVIER «François Valentin», 1888.

(3) Des monographies sur Valentin situent le départ de Guingamp après le décès de Charles Valentin. Il est vrai que celui-ci est mort à Guingamp, mais en 1763, époque où malade, il choisit de retourner dans sa ville natale. Entre temps, il a exercé à Quimper.

(4) A. DE BLOIS «De la vie et des ouvrages de Valentin».

(5) Lettre de l'abbé de Talhouët, 5 mars 1792.



*Portrait de l'abbé de Talhouët de Severac.*

*Pastel sur papier ; H :0,54/L :0,44. Hôtel de ville de Guingamp.*

*Aux premiers jours de la Révolution, Valentin séjourne chez son protecteur et exécute avec bonheur son portrait. Que de bonté dans la physionomie, le regard, le sourire. Valentin livre toute la complicité qui l'unit au modèle. Il use avec délicatesse d'une gamme chromatique restreinte. Ce pastel, par sa finesse et sa sensibilité, offre de grandes affinités avec le pastel de René Madec, le célèbre Nabab breton.*

de professeur de dessin. L'abbé de Talhouët instruit lui-même Valentin. Livres et gravures révèlent à l'élève les chefs d'œuvre de l'art. Combien de temps Valentin reste-t-il chez l'abbé ? Suffisamment pour que leur amitié perdure au-delà de cet apprentissage. En témoigne un portrait de l'abbé réalisé par François Valentin, des années plus tard.

## De Paris à Rome

C'est vers l'âge de vingt-cinq ans que Valentin découvre Paris, afin d'y parfaire son éducation artistique. Difficile d'imaginer ce que fut le quotidien de François Valentin, débutant dans la capitale. Les dates, les lieux, la production de Valentin restent à découvrir. Seule certitude, en 1763, Valentin est à l'atelier de Vien (1716-1809), rue Montmartre. Il va étudier là de 1763 à 1769. Vien est alors l'un des plus grands Maîtres de cette seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>. Son engouement pour l'art Antique augure d'un style nouveau qui rompt avec l'esprit baroque ambiant. Vien, initiateur du néo classicisme formera David (1748-1825), le plus génial de ses élèves. Le Maître innove en introduisant trois jours par semaine, du matin au soir, l'étude du modèle vivant, les trois autres jours sont consacrés à l'étude du modèle Antique. L'école de Vien gagne en renommée, «c'est une des meilleurs et des plus utiles à Paris» écrit Cochin à Marigny, le directeur des Bâtiments Royaux (6). Ces deux correspondants ont visité les récentes fouilles d'Herculanum et de Pompéi commencées respectivement en 1738 et 1748. Enthousiastes, ils ne peuvent qu'encourager le retour à l'Antique que prône Vien. Dans cette ambiance, Valentin s'applique à l'étude durant six ans. Curieusement, la future production de Valentin ne retiendra guère les leçons du néoclassicisme ; par contre, Valentin conservera intact son goût pour l'étude anatomique, en témoignent de nombreux dessins et le traitement minutieux qu'il accorde, en peinture ou au pastel, à la transcription du modelé et de la musculature.

De cette période date la rencontre de Valentin et du peintre Doyen (1726-1806). Cet autre personnalité du monde artistique, a une réputation établie, même si elle ne tint pas les promesse d'un prime talent qui lui valut d'être jugé en futur Rubens. On peut imaginer que Valentin, qui doit subvenir à ses frais, soit allé proposer ses talents à Doyen. Valentin s'en fait suffisamment apprécier – peut être en travaillant déjà dans son atelier – pour que Doyen le recommande élogieusement auprès de l'Académie de France à Rome.

A l'instar de ses condisciples, Valentin ambitionne le séjour romain. Ce passage obligé pour tout artiste est cadré par l'Académie Royale. Cette institution fixe les règles strictes qui, seules, autorisent le bon déroulement d'une future carrière. La première exigence est d'étudier à l'Académie

---

(6) J. LOQUIN «La peinture d'histoire en France de 1747 à 1785».

Royale, où chaque année le concours du Grands Prix récompense les meilleurs espoirs. Les élus du concours se retrouvent alors pour quelques mois à l'École des Elèves Protégés. Ils sont dorénavant pensionnés par le Roi jusqu'à la fin de leur apprentissage qui les conduira à passer trois années à l'Académie de France à Rome. Ainsi se parfait la formation académique, la seule qui garantisse une carrière officielle. Car l'élite artistique revenu de Rome, intègre le sérail académique qui seul privilégie de la reconnaissance publique, des commandes et du droit d'exposer.

Valentin, lui, est en dehors de ce cursus officiel. Sa formation non académique le marginalise et conditionne déjà sa future carrière. Malgré tout, à défaut d'être académicien et de prétendre à une pension du roi, de solides recommandations le font admettre à l'Académie de France à Rome (7).

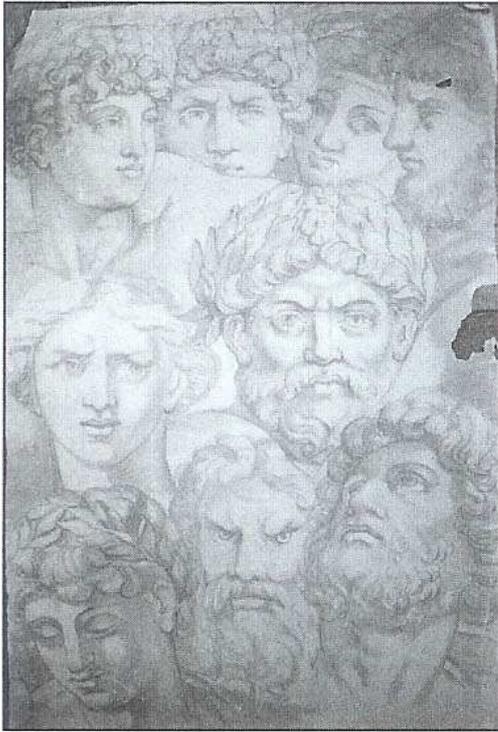
Après 8 mois d'un voyage à pied, «tant est grande son ardeur pour l'étude», Valentin découvre la ville éternelle en janvier 1770. Il est accueilli par Natoire, le directeur de l'Académie, dont la molle personnalité laisse toute liberté aux élèves. Parmi ceux-ci, Ménageot (1769-1773), futur directeur de l'Académie de France à Rome, Berthelemy (1770-1774), David (1771-1775), Vincent (1771-1775), Le Bouteux (1771-1775) ou Suvée (1772-1776) sont les émules de Valentin. Rome, conservatoire des œuvres de tous les temps est un perpétuel chantier de fouilles. La ville éternelle offre moult itinéraires artistiques. Le Vatican, les églises, les villas et les palais ou encore les ruines livrent à Valentin les plus belles leçons de l'art. Plus de 80 dessins connus à ce jour, témoignent du bonheur de Valentin à reproduire les chefs d'œuvres de tous les temps. Du gladiateur de la Villa Borghèse aux fresques de Raphaël, sculptures et peintures nourrissent les carnets de Valentin. Les fresques du «Jugement dernier» de Michel Ange à la Sixtine et celles d'Hannibal Carrache au Palais Farnèse retiennent particulièrement son attention. Il en copie de multiples détails. Les dessins qu'il rapporte de Rome trahissent sa prédilection pour la sanguine, médium qu'il maîtrise parfaitement et qui lui permet d'obtenir tous les modelés. A la sanguine, s'ajoute la craie, utilisée avec parcimonie. Quelques fusains ou mines de plomb complètent l'inventaire. Découvrira-t-on un jour dans des demeures italiennes, des toiles de Valentin : car tout en étudiant, ne devait-il pas aussi s'entretenir ?

## Une carrière entre Bretagne et Paris

Le retour de Valentin d'Italie fixe le début de sa carrière. La chronologie souffre de l'absence de dates et d'archives. Valentin tente une car-

---

(7) Ces recommandations émanent du graveur Cochin (1715-1790), du peintre Doyen et de la méconnue marquise de Thiboutot.



*Têtes antiques*  
Sanguine ; H :0,44/L :0,44.  
Coll. part.

*L'Académie de Rome possédait plusieurs moulages d'antiques que Valentin transcrit ici, en un jeu de superposition. La sanguine est son matériaux de prédilection, elle lui permet une grande souplesse plastique. Tout au long de son séjour à Rome, il renouvelera ce style d'exercice.*

*Le Rosaire*  
H/T :2,49/ 1,53 ;  
Signé et daté en bas à droite :  
Valentin inv. et pinx / anno 1776.  
Eglise de Chateaulin.

*Le tableau a été peint pour la chapelle de Kergoat en Quéménéven où se voit depuis 1847 une copie faite par M. Barret. L'œuvre de Valentin a été transféré après 1841 à Quimper pour restauration. Puis à une date et pour une raison inconnue à l'église de Chateaulin où elle s'admire aujourd'hui. «Le Rosaire» est inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1989. La Vierge à l'Enfant domine une composition triangulaire où Saint Dominique et Sainte Catherine se font face. Valentin respecte l'iconographie traditionnelle du Rosaire et affirme par son graphisme et sa palette son aisance à mettre en scène une grande composition.*



rière parisienne, entrecoupée de périodes bretonnes. Ses séjours dans l'Ouest correspondent généralement à des épisodes de désœuvrement à Paris. D'emblée, indépendamment des lieux de création, Valentin s'affirme peintre d'histoire. La hiérarchie des genres dictée par l'Académie Royale accorde à la peinture d'histoire toute prépondérance. Il s'agit d'exalter la royauté, l'Eglise ou encore les héros antiques. Dédaignant les scènes de genre, Valentin décline portraits et scènes religieuses sur les grands formats qu'exige la primauté du genre.

Sa formation non académique l'exclue du circuit officiel. La difficulté à s'employer dans un atelier parisien le conduit, sitôt son retour de Rome, à rentrer en Bretagne où sa renommée en fait le peintre de toutes les personnalités. Les portraits des évêques Conen de Saint-Luc (Cornouaille), Monseigneur de la Marche (Saint-Pol-de-Léon), ou Monseigneur de Bellescize (Saint-Brieuc) nommés évêques respectivement en 1772, 1773 et 1775 concordent à faire débiter sa véritable carrière en Bretagne. Deux tableaux, «*la Foi*» et «*l'Espérance*» sont signés et datés de 1774. En 1776, il exécute une «*Sainte Geneviève*» pour la nouvelle propriété du Marquis de Tinténiac, sur l'Odet. L'année suivante, «*Le Rosaire*» pour la chapelle de Kergoat en Quéménéven et son pendant «*L'extrême onction ou la mort de madame de Keroulas*». C'est encore une «*Assomption*» qui ornera la chapelle qu'un riche marchand édifie près de son manoir en 1776.

Les commanditaires de Valentin appartiennent à l'aristocratie ou au haut clergé (souvent aux deux à la fois). Ils sont plus ou moins fortunés et obligent l'artiste à multiplier les commandes pour les céder à bas prix. Il en découle une production inégale d'où émerge des œuvres maîtresses.

C'est sous l'hospice de Monseigneur de Bellescize, à Saint Brieuc que Valentin peint le «*Martyre de Saint Etienne*» pour la cathédrale de la ville épiscopale, placée sous le vocable de ce saint martyr. Les contemporains de Valentin y ont vu son œuvre majeure. Cette toile monumentale de trois mètres sur cinq fut exposée au Salon de 1790, puis accrochée en l'église Saint Etienne du Mont (Paris) avant de disparaître. Seule l'esquisse, de format plus modeste, suggère la réalité du tableau et permet d'apprécier l'ample composition talentueusement maîtrisée par Valentin.

Monseigneur de Bellescize, dont Valentin fera plusieurs portraits, a joué un rôle de mécène. C'est un ami des arts, un esprit cultivé et entreprenant, à qui l'on doit la construction du Palais épiscopal briochin et la rénovation des Châtelets à Ploufragan. Il commande à Valentin, probablement d'autres tableaux et lui octroie un atelier aux Châtelets. Le «*Martyre de saint Etienne*» et aussi le «*Rosaire*» et «*l'Extrême Onction*» pour Notre Dame de Kergoat (Quéménéven) y ont été peints. Valentin trouve là l'espace qu'exige l'emploi des grands formats.

Dans les Côtes d'Armor, on admire encore à l'église de Paimpol, «*La Vierge à l'Enfant et saint Jean Baptiste*» provenant de l'abbaye de



*Esquisse du Martyre de Saint-Etienne*  
H/T : 0,1475 / 0,96 ; Ancienne coll.  
du Comte de La Fruglaye. Coll. Part.

*La composition, ample et équilibrée, soutenue par une palette de couleurs chatoyantes, augure de la réussite du tableau final exposé au Salon de 1790. Saint Etienne, le premier des diacres et aussi le premier martyr du christianisme. Le drame qui se joue est transcendé par le jeu de la lumière. L'éclairage qui descend verticalement du ciel symbolise l'espérance du saint martyr dont les dernières paroles furent : « je vois les cieux ouverts et le Fils de l'Homme placé à la droite de Dieu ». Ici, on voit l'ange tenant la palme du martyr. L'éclairage se diffuse également autour du saint et en s'accrochant sur la musculature des bourreaux, il décuple leur violence. Au geste miséricordieux du saint répond le déchaînement continu des bourreaux ; deux d'entre eux brandissent des pierres, un autre se baisse pour en ramasser. Un seul personnage au premier plan reste statique, c'est saint Paul, représenté ici enfant. Dans la réalité, Saint Paul était un adulte encore opposé au christianisme et chargé de porter les vêtements des bourreaux. Les attitudes des bourreaux, les solides anatomies et le travail des drapés ne sont pas sans rappeler les nombreuses études de Valentin à Rome. Valentin touche ici au sommet de son art.*

Beauport. A l'église de Guingamp, Valentin «voulait faire quelque chose pour sa paroisse natale ; il en parlait souvent ; mais ne trouva aucune place convenable pour l'œuvre imposante qu'il projetait» (8).

Maintes fois, Valentin séjournera dans le Morbihan. L'abbé de Talhouët ou sa famille l'accueille, qui à la Grationnaye, qui au manoir de Toulhouët, en la Vraie Croix. Les Talhouët le gratifient toujours de commandes restées à ce jour inconnues, à l'exception de «*Saint Jean Baptiste dans le désert*» dont on connaît au moins le titre. C'est à l'occasion d'un de ces séjours, que Valentin reçoit commande de trois tableaux pour l'Abbaye des Prières. Ces tableaux, saisis à la Révolution, comme biens nationaux, puis vendus, étaient considérés comme perdus. L'un d'eux est réapparu suite à l'exposition Valentin tenue à Quimper en 1990. Il s'agit de «*Jean II, duc de Bretagne donnant aux bénédictins de l'Abbaye de Prières, la permission de bâtir leur abbaye*». Son intérêt est considérable, dans une fenêtre à l'arrière plan, Valentin n'a pas conscience de l'importance de son témoignage iconographique, lorsqu'il donne à voir l'abbaye telle qu'elle apparaît en cette deuxième moitié du siècle (9). La Révolution laissa l'abbaye en ruine, et c'est ainsi que nous la connaissons aujourd'hui.

La Bretagne aurait pu suffire à Valentin. Mais on pressent qu'il n'a jamais cessé d'ambitionner une carrière parisienne. Sans doute l'habitude est prise d'œuvrer déjà entre Paris et l'Ouest, sans qu'il soit possible de dater et donc de préciser la multiplicité des séjours. Il est à Paris en 1777, commémorant en un beau dessin l'un des événements de l'année «*La rencontre de Louis XVI et de Joseph II*». Le dessin, visible au Louvre, montre Louis XVI et Joseph II précédant un cortège allégorique et mythologique. La procession s'apprête à dépasser une colonne où se lit «A la gloire de Louis XVI et de Joseph II». Valentin n'est pas un témoin direct de la scène qui se passa dans une relative intimité. L'épithète trahit simplement l'espoir d'une commande royale et non l'aveu d'une admiration pour le roi (10).

Après 1777, rien ne transparaît de la vie de Valentin, jusqu'en 1780 où il œuvre sous la direction de Doyen. Les deux artistes se connaissent d'avant le départ de Valentin pour Rome. Doyen le charge de terminer un important chantier qui occupera Valentin quatre années durant (11). Il s'agit de décorer, pour le marquis de Voyer d'Argenson, la nouvelle aîle de son château des Ormes dans la Vienne. Salon avec plafond de près de 9 mètres de diamètre, double escalier, salle à manger et chambre augurent

---

(8) Ropartz «Etude pour servir à l'histoire du Tiers Etat en Bretagne».

(9) Le tableau est daté de 1784, peut-être exécuté juste après le chantier des Ormes.

(10) On connaît deux autres œuvres de Valentin qui mettent en scène Louis XVI. Les deux œuvres sont des hommages caractéristiques à Louis XVI au début de la Révolution. Le Musée des Beaux Arts de Quimper possède une huile sur toile montrant Louis XVI jurant sur l'autel de la Patrie. En bas, à droite du tableau, le nom de Brenet est annoté mais sans réserve, nous l'attribuons à François Valentin. Le National Trust détient une sanguine, extraite de l'ancienne collection du baron Edmond de Rothschild, liée à cette même période de la monarchie constitutionnelle.

de l'ampleur du chantier pour lequel Valentin exécute des scènes mythologiques. On ne peut malheureusement plus apprécier l'œuvre entièrement détruite, avec les bâtiments en 1823, sur l'initiative du fils du marquis de Voyer ?

Lorsqu'il achève le chantier des Ormes en 1784, Valentin revient à Paris, où il loge boulevard de la Chaussée d'Antin chez Armand, sculpteur du roi, aujourd'hui méconnu. Il retrouve aussi le sculpteur Beauvallet. Ils se sont connus aux Ormes, lorsque Beauvallet fut chargé de réaliser le mausolée du Marquis de Voyer. Celui-ci est décédé en 1782, avant l'achèvement des travaux. Le deuil n'empêchera pas Valentin, ni de terminer les décors, ni d'être largement rémunéré (12 000 L). On suppose aisément que Valentin s'emploie de nouveau, à l'atelier de Doyen. François Valentin évolue dans un milieu artistique. Homme d'esprit, il prit peut-être sur Doyen l'habitude de se rendre chez Michel Sedaine où se réunissaient artistes et écrivains. David, Houdon, Beaumarchais, Diderot y animaient de brillantes discussions. Dans ce milieu intellectuel, Valentin trouve sa place. «Valentin est fort instruit, infiniment plus qu'on avait lieu de l'attendre d'un garçon tiré (...) de dessous de la rue. Il parle Paris, Rome, la Touraine (...) peinture surtout et tout fort bien.» (12)

Ces possibles rencontres ou autres discussions forment Valentin, lui confirmant la nécessité d'un changement dans le domaine des Arts. En effet, le Salon bisannuel, unique exposition artistique et seul moyen de se faire connaître et donc de recevoir des commandes ne lui est-il pas fermé, tout peintre qu'il est ? Dans la réalité, seuls les académiciens bénéficient du droit d'exposer au Salon. En 1789, Valentin a 51 ans. Les événements politiques qui se succèdent vont concrétiser ses espoirs de réforme et de renouveau. Valentin accueille la Révolution à bras ouverts.

## La Révolution et la contrainte d'un retour en Bretagne

Valentin participe-t-il aux troubles de Paris le 12 juillet 1789 ? C'est probable. Deux jours plus tard, il est à la Bastille. L'actualité qui se bouscule lui permet-elle de croquer ces événements ? Rien n'est moins sûr.

En 1790, s'offre à lui la possibilité d'exposer. Sur l'initiative du marchand Lebrun, le salon des jeunes artistes, révèle 128 peintres, qui à l'instar de Valentin sortent de l'ombre où le système académique les maintenait. Pour cette première participation, il choisit «Le martyr de Saint-Etienne», ancienne commande de Mgr de Bellescize. Il place dans cette œuvre maîtresse l'espoir de convaincre de nouveaux comman-

---

(11) Doyen partira en Russie où Catherine II lui confiera la décoration des palais impériaux. Sous Paul I, il aura la charge du Palais de l'Hermitage à Saint Peters Bourg.

(12) Lettre de l'abbé de Talhouët, 5 mars 1782.

taires. La liberté d'exposer au Salon ouvert à tous en 1791 renouvelle ces mêmes espérances. Valentin y expose l'esquisse de «*L'Extrême Onction ou la mort de madame de Kéroulas*» et une scène de genre, dont seul le titre est connu «*Des ramoneurs rapportant leur recette à leur chef de bureau*». C'est l'unique citation de ce qu'on imagine être une scène de genre. Les deux premiers tableaux ont été peints au moins dix ans auparavant. Des raisons matérielles ont pu prévaloir à ce choix. Car, si ces toiles dévoilent avantageusement le talent du peintre, le thème religieux qui les inspire va disparaître de la production contemporaine. On préfère alors le portrait et la scène de genre.

La liberté d'exposer est contrebalancée par la disparition des mécènes traditionnels. Louis XVI est en prison ; noblesse, haut clergé et grands magistrats disparaissent du devant de la scène. La Révolution altère les mécanismes de la vie artistique, elle entraîne une raréfaction des commandes et une chute des prix qui laissent les artistes dans un grand désœuvrement. Si Valentin applaudit cette Révolution en marche, il demeure un homme modéré et surtout un artiste sans travail. L'absence d'ouvrage le contraint au début de 1792, à rentrer en Bretagne. Il trouve asile chez le fidèle abbé de Talhouët, qui écrit : «Valentin est démocrate, mais démocrate parce qu'il a vu ou cru voir beaucoup de mal chez les grands, du reste, regrettant fort que la Révolution lui ait ôté de l'ouvrage à Paris. Pour combien de temps est-il ici ? Je l'ignore, d'abord il parlait de huit jours, je vois maintenant qu'il veut faire des tableaux et en raccommo-der d'autres» (13).

Six mois plus tard, il est à Quimper. Là, sa réputation n'est plus à faire. Deux ans auparavant (1790), lors d'une réunion du collège électoral, Valentin a été proposé pour faire le portrait du nouveau maire Joseph de Kerincuff. En août 1792, c'est donc en héros qu'il précède le cortège de la Fête de la Fédération. La notoriété du peintre et celle du citoyen se conjuguent dans un procès verbal plein d'emphase : «A la tête du cortège était l'image de la Bastille portée par des citoyens militaires, parmi, lesquels on distinguait un peintre célèbre (M. Valentin), qui l'un des premiers monta à l'assaut de ce boulevard du despotisme et qui prouve par cet acte d'héroïsme que le feu du courage peut s'allier au feu du génie». Pour la circonstance, il s'improvise chansonnier. Le texte sans prétention ne manque, ni d'enthousiasme, ni de piquant, chantant la Nation et ceux qui la façonnent : «Les bourgeois iraient jusqu'en enfer/ si le chemin était ouvert (...) Il ne faut pour tous ces poltrons qu'un régiment d'apothicaires/ car ces bourgeois de malotrus/ ne montrent aux Français que le c...».

Son dévouement à la cause républicaine le promeut Administrateur du district de Quimper. Le voilà chargé des adjudications, des biens natio-

---

(13) Lettre de l'abbé de Talhouët, 5 mars 1782.

naux et des secours aux nécessiteux. De sa propre initiative, Valentin se préoccupe de la sauvegarde des œuvres d'art. La Révolution qui veut édifier un monde nouveau exige la démolition des symboles du pouvoir ancien. Mais parallèlement et à cause de l'extension du vandalisme, la conservation des œuvres du passé s'impose aux artisans de la Révolution. L'idée du musée, déjà dans l'air du temps au XVIII<sup>e</sup> siècle, est concrétisée par la Révolution. C'est une des institutions fondamentales de la République. On prône en ouvrant les collections à tous, l'éducation par l'exemple du beau. L'exemple est donné à Paris où s'ouvre, au Palais du Louvre, le Museum Central qui rassemble les collections royales enrichies des saisies révolutionnaires et des collections de l'Académie. En province, la réalité est toute autre. Valentin sillonne son district et se désole de ses vains efforts «j'ai fait maintes courses dans les campagnes pour découvrir quelques bons tableaux, je n'ai même rien trouvé de passable». La récolte est réunie à l'hôtel du Haffond, place Médard. Cambry parle alors du Muséum de Quimper, mais souligne aussitôt la pauvreté, voir la médiocrité du dépôt: Qu'importe, la collection est ouverte au public et Valentin donne là des cours gratuits de dessin. Une œuvre, pourtant, retient l'attention, «*La descente de croix*» de Peter Van Mol, que Valentin a fait venir de Saint-Pol-de-Léon pour la remettre en état. Valentin signe en évidence la restauration de cette œuvre qui s'admire aujourd'hui au Musée des beaux-arts de Quimper (ANNO XI / VALENTIN RESTAURAVIT).

Lorsque le Comité d'Instruction Publique s'intéresse au tableau, Valentin craignant que Paris ne le réclame, en minimise beaucoup les qualités : «le grand tableau (...) n'est pas comme on vous l'a dit un chef d'œuvre ... il ne ferait aucune sensation dans la capitale» (14).

Valentin ruse pour sauver du brûlis les portraits des évêques accrochés à l'Evêché. Il vante aux citoyens la beauté des cadres dorés puis dans la nuit, s'empresse de recouvrir les prélats d'un Apollon et ses Muses. A un confident, il glisse avec esprit «chaque évêque, sa muse». Valentin s'épuise à convaincre certains que la conservation des œuvres du passé n'est pas incompatible avec les engagements d'une politique de rupture. Il assiste, impuissant au sac de la cathédrale en décembre 1793 qui n'épargne ni «les tableaux, (ni) une chaire à prêcher qui n'était pas sans mérite» (15).

Dans un contexte aussi peu propice à la création, Valentin exécute des toiles sans génie. «Ces morceaux faits à la hâte, ces esquisses qui tombent de la main d'un peintre, quand il travaille ni pour sa réputation, ni pour sa fortune, ne peuvent servir de modèles. Valentin n'a pas ici les

---

(14) Cambry, 1793

(15) Lettre du 10 frimaire an III (1<sup>er</sup> décembre 1794). Dans une autre correspondance, Valentin mentionne un croquis de tableau qu'il a fait précédemment et laissé au Louvre au soin de son ami Beauvallé.

ouvrages qui font sa réputation» (16). De cette période, on connaît un portrait de mademoiselle du Haffond, qui personnifia la Raison lors de la Fête de l'Être Suprême ; le portrait de Joseph le Guillou de Kerincuff, actif révolutionnaire, député du Tiers Etat, maire de Quimper puis, président du Tribunal criminel de 1791 à 1811 ; un pastel de «*L'Enfant Jésus sur une croix*» daté de 1792 ; une allégorie de Louis XVI encadré par la France et Cybèle et un dessin de «*Louis XVI jurant sur l'autel de la patrie*».

L'attachement de Valentin à la cause républicaine conjugué à un tempérament modéré, lui permet, d'une part, de traverser la Révolution sans être inquiété (17) et, d'autre part, de multiplier ses affinités politiques. Il a des amis chez les Fédéralistes, compte aussi dans ses proches des Jacobins convaincus : notamment, la famille Baron de Boisjaffray (dont Valentin et Olivier Perrin épouseront les filles) et aussi Jean Marie Perrin (frère du peintre) ou encore l'administrateur de district, Amboise du Haffond.

Il faut modérer les propos de Cambry lorsqu'il écrit «Valentin a servi la Révolution de son épée, de sa plume et de son pinceau». Valentin a été ébloui par la Révolution mais n'a jamais été le peintre de la Révolution qu'il a peut-être rêvé d'être... Cambry cite de façon non exhaustive cinq œuvres liées à la Révolution. Si on en connaît quatre études, leur finalité demeure inconnue (tableaux peints ou simples projets) ; les études laissent deviner l'espoir d'une commande publique. La dense phraséologie des titres, propre aux discours civiques, sous-tend sans équivoque la pensée de l'artiste. Dans l'esprit de la Déclaration des Droits de l'Homme, Valentin exécute «*La France montre la liberté à des nations éloignées, aux Musulmans, aux Tartares, aux Chinois qui copient la Table des droits de l'homme*» (18), puis «*La Justice conduit la France au temple de l'immortalité malgré l'envie, l'enfer et les tempêtes*» ou encore «*la Philosophie versant sur Paris la lumière qui pénètre dans les départements*» et envoie au Comité d'Instruction Publique, après la chute de Robespierre, une esquisse allégorique de «*La Révolution ou le coup de balai à la Convention Nationale*». Enfin, «*L'innocence expirant sur les marches de l'autel de la liberté*» où l'on voit «*l'envie (qui) fait suer les serpents sur les restes inanimés qu'un génie couronne d'étoiles, la muse de l'histoire trace sur ces tableaux le nom des membres qui périrent sous le couteau du Tribunal Révolutionnaire*». Ce dernier sujet fait suite à la Terreur où avec d'autres, 26 administrateurs du Finistère sont exécutés à Brest. Valentin comptait parmi les victimes des amis à qui il dédie ce tableau. Le drame atteint profondément Valentin qui se désengage de la

---

(16) Cambry «*Voyage dans le Finistère*»

(17) Tout au plus est-il écarté avec ses compagnons Fédéralistes à la suite des insurrections, après le 2 juin 1793. Valentin y a tenu un rôle très minime.

(18) Lettre du 10 frimaire, An III.

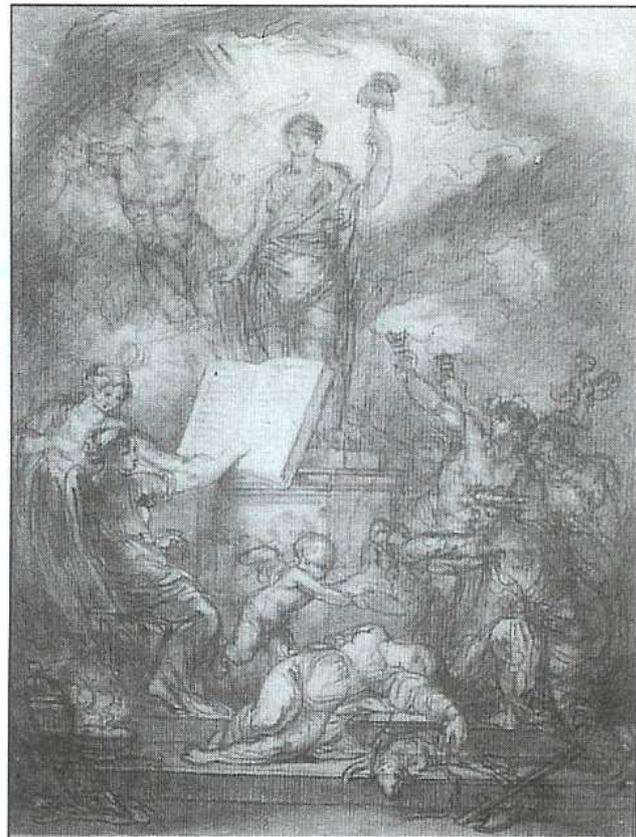


*La Justice conduit la France  
au Temple de l'immortalité  
malgré l'envie, l'enfer et les tempêtes  
Sanguine ; 0,60 / 0, 46. Coll. Part.*

*Le même sujet est reproduit par  
Valentin dans un dessin plus soigné, à la  
plume, l'encre et la mine de plomb. En  
marche, côte à côte, apparaissent la  
Justice et la France. La France est  
représentée sous les traits d'une femme  
guerrière tenant bouclier et épée, elle  
est coiffée d'un casque. Cette coiffure  
indique que le dessin est antérieur à  
1792, date à laquelle la France portera  
le bonnet phrygien. Le sujet même  
confirme cette date : Valentin présente  
une vision pleine de grandeur de la  
Révolution en marche que rien ne doit  
arrêter. Les branches brisées des arbres  
indique la nécessité d'aller défendre les  
frontières ou de stopper les contre-révo-  
lutionnaires. La figure de Neptune en  
bas, précise l'idée d'un combat sur les  
côtes soit contre l'Angleterre soit contre  
les Vendéens.*

*L'innocence expire  
sur l'autel de la Liberté  
Sanguine ; 0,60 / 0,455. Coll. Part.*

*C'est un sujet post-thermidorien.  
Après les événements de Thermidor,  
le bonnet phrygien devient le sym-  
bole privilégié de la liberté dans les  
allégories. L'image de l'Innocence  
sous les traits d'une jeune fille est  
renforcée par l'agneau sous sa  
main. Elle est au pied de la Liberté.  
D'un côté, les Furies. De l'autre, les  
Muses de l'Histoire inscrivent sur  
un grand livre le noms des victimes  
du tribunal révolutionnaire.*



vie politique. Après 1794, il quitte son poste d'administrateur de district et se consacre aux cours de dessins qu'il dispense à l'hôtel du Haffond.

## L'œuvre gravée de Valentin : premier regard sur la Bretagne

L'artiste espère toujours un retour sur Paris où, sous prétexte de peindre un tableau, il désire surtout voir les toiles de Rubens. «Je suis prêt à partir. Les chefs d'œuvres de Rubens arrivés à Paris me feraient aller à genoux, tant je brûle de les voir» (19). Cet appel n'est pas entendu, aussi Valentin continue ses cours de dessin à l'hôtel du Haffond. Valentin le citoyen souffre de la désillusion ; l'homme, d'avoir vu son protecteur et ami, l'abbé de Talhouët s'exiler et le peintre, de l'absence de commande. «Valentin sans fortune, languit et végète à Quimper».

C'est alors qu'il rencontre Cambry, qui projetant d'éditer le «*Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*» parcourt le département (20). Il charge Valentin d'illustrer l'ouvrage. L'artiste accepte ce travail sans autre enthousiasme que celui d'avoir une commande. Son travail tient en sept dessins qui seront gravés par Lépine. Il n'aura jamais conscience d'être le premier iconographe de la Bretagne et que ces gravures seules, contribueront à perpétuer véritablement son souvenir. Les dessins montrent combien le costume breton est déjà diversifié en fonction de la région et de l'activité exercée. Ces dessins contredisent l'idée d'un costume breton qui ne se diversifierait qu'au XIX<sup>e</sup> comme certains ont voulu l'affirmer. Valentin évite tout folklorisme et pose un regard simple et précis sur ses contemporains. Il les décrit dans leur vie quotidienne (négoce, festivité, étapes de la vie) et réussit à donner vie aux personnages qu'il plante dans un décor sobre voir intemporel, exception faite des «*Jeunes époux revenant de l'église du Petit Ergué*» où se profile la silhouette du clocher. Seules les titres précisent les lieux visités par Valentin. Les scènes de négoce appartiennent au sud Finistère : «*Poissonnier et filles de la côte près de Pont-l'abbé*», «*Marchande de pailles et de foin des environs de Quimper*», «*Marchands d'oignons et panets du Cap, près Pont-Croix*». Les scènes «*Manière de conclure un marché*» (Ill. 6) comme celle des «*Lutteurs*» ne sont pas localisées. Là, Valentin se concentre sur l'exacte gestuelle des protagonistes. Le claquement des mains vu sur un marché est authentique comme l'est la prise de lutte bretonne. Ces six dessins d'une franche simplicité narrative dénote, par rapport à la gravure frontispice «*Druide prêchant aux bas bretons le 6<sup>e</sup> jour de lune*» dont le sujet fait renaître dans un contexte contemporain tout un passé celtique fort éloigné. Par son style «antiquisant», la gravure étonne d'autant plus que le graveur ou l'éditeur pourrait avoir «corrigé» le dessin de Valentin

---

(19) Lettre de Valentin au Comité d'Instruction Publique, le 1<sup>er</sup> décembre 1794.

(20) Faute de souscripteurs, l'ouvrage ne paraîtra qu'en 1799.



«Manière de conclure un marché»,

Gravure extraite du «Voyage dans le Finistère» de Cambry. TOME I, page 92. 0,14 / 0,10.

Valentin transcrit l'aboutissement d'une longue tractation ayant pour enjeu un bœuf de belle proportion. Il saisit l'instant précis où, par le claquement de la main, la bête change de propriétaire. Ce geste d'accord, qui a une importance tant sociale qu'économique, se voyait encore il y a quelques années sur les marchés saint politains.

*Hommage à la sagesse Sanguine. 0,60 / 0,45. Coll. Part.*

Cette jolie scène pastorale est unique dans la production de Valentin et date d'avant la Révolution. Sur un socle enguirlandé, Minerve qui semble personnifiée la déesse de la sagesse, des arts et des sciences, est la protectrice de la cité. Elle reçoit l'hommage des enfants et des femmes dont l'une lui présente un oiseau (une colombe ?). Les nombreux repentirs de la sanguine ajoute au charme de ce dessin plein de spontanéité et de fraîcheur.



au détriment de sa cohérence (21). L'artiste offrira ce dessin au Muséum Central en 1802. Cette série n'a pu qu'influencer «*La galerie bretonne*», future œuvre d'Olivier Perrin.

## Professeur à l'École Centrale puis à l'école Secondaire

1795 voit la création d'une Ecole Centrale dans tous les chefs-lieux de département. Sans surprise, Valentin jouissant de la double notoriété de peintre et d'honnête citoyen, est nommé professeur de dessin à Quimper. Le nouveau système scolaire privilégie l'enseignement du dessin qui, paré de hautes vertus éducatives, est placé au premier plan. La volonté d'un enseignement de qualité échoue dès le début, faute de financement efficace. L'argent manquant, Valentin qui «mange ses petites réserves» réitère demandes sur demandes (22). L'achat de matériel, la réparation des bâtiments et de la toiture, le paiement des salaires ( il doit faire face jusqu'à sept mois de retard) seront l'ordinaire de ses suppliques épistolaires. Il y rappelle son patriotisme, car il «a donné un coup d'épaule à la Bastille» ou devient impatient voire tragique «j'attends votre décision pour être ou n'être pas, selon le proverbe, gueux comme p...» (23). La dégradation générale des Ecoles Centrales impose la réorganisation du système. En 1803, on inaugure l'Ecole Secondaire. Valentin occupe le nouveau poste de professeur de dessin. Il enseignera là, jusqu'à sa mort en 1805. Olivier Perrin, son beau-frère, lui succèdera ensuite.

## Les pantomates

Valentin s'est marié sur le tard à près de 61 ans. Il a épousé en 1799, Julienne- Hélène Baron de Boisjaffray, sa cadette de 25 ans. Le couple est très heureux. Dans un unique autoportrait, l'artiste se montre pinceaux en main, peignant sa femme (24). L'un et l'autre sourient à l'improbable visiteur qui semble les surprendre. Valentin livre dans une douce palette un moment d'intimité familiale et se représente pris sur le vif, en plein travail, au sein de l'atelier. L'endroit est symbolique, c'est le lieu de toute création que choisit le peintre. Sur l'étagère, on reconnaît un plâtre

---

(21) Sur l'œuvre gravé de Valentin, voir «Les peintres de la Bretagne» de Denise Delouche et du même auteur, l'article en tête du catalogue Valentin (op.cit.)

(22) Lettre de Valentin du 25 octobre 1796.

(23) Lettre de Valentin du 22 novembre 1795.

(24) Autoportrait de Valentin peignant sa femme. H/T. 0,129/ 0,97. Hôtel de Ville de Guingamp. Ancienne collection de Paul Perrin.

C'est le seul autoportrait de l'artiste que l'on connaisse. On peut citer le portrait que Vien le Jeune consacre à Valentin, en l'an X et celui réalisé par Sionnet, un élève méconnu de Valentin.

antique mais aussi des livres. Valentin est instruit, le plâtre fait référence tant à son séjour à Rome qu'à son apprentissage chez Vien.

Le couple s'installe au manoir de Kerlividic en Kerfeunteun et sera bientôt rejoint pour quelque temps par le ménage d'Olivier Perrin. Depuis longtemps, les deux artistes se connaissent et se tiennent en estime sans que leurs arts s'interfèrent. Ils appartiennent tous deux à la Société Secrète des Pantomates qui n'a d'autre but que d'instruire, et amuser. La Société recrute discrètement ses membres par cooptation. S'y rencontrent un Baron de Boisjaffray et son cousin Ambroise du Haffond (chez qui Valentin a ouvert le Muséum), le conseiller de préfecture G.M. de Miollis (qui fera apposer à Kerfeunteun, l'épithaphe à la mémoire de Valentin), Derrien (professeur à l'Ecole Centrale et fils de l'imprimeur du «Catalogue...» de Cambry), un ancien garde national, M. de la Hubaudière ou encore M. de Silguy (l'oncle de Jean-Marie de Silguy, futur Pantomate et bienfaiteur du Musée des Beaux-Arts de Quimper).

## Bonaparte organise un concours national

Un mariage heureux, une vie sociale établie n'empêchent pas Valentin de regretter Paris. S'il se sent exilé en Bretagne, il demeure toujours au courant de l'actualité artistique parisienne. Il accueille avec le même enthousiasme sincère placé en la Révolution, l'arrivée du Directoire puis, celle du Consulat sans que sa situation ne connaisse de changement effectif. Il continue d'être un professeur de dessin mal rétribué et un peintre sans commandes. Aussi, saisit-il l'occasion d'un concours national que Bonaparte organise en 1802, afin de relancer l'activité artistique. Il s'agit d'illustrer deux sujets d'actualité : «*le Concordat*» (les lois sur le rétablissement des cultes) et «*la Paix d'Amiens*» signée entre la France et l'Angleterre en 1802. Le règlement du concours annonce une récompense de 12 000 livres pour l'auteur de la meilleure esquisse qui sera, une fois primée, exécutée sur une toile de plus grande dimension (5,85 de longueur pour 4 mètres de largeur). Dans l'immédiat, les peintres ont sept mois pour proposer une esquisse et Valentin se met à l'ouvrage. Il ignore encore, à l'instar de ses émules, le futur échec du concours qui ne décernera que des prix d'encouragements.

Aucune esquisse peinte n'a été retrouvée. Les seuls dessins, trois pour «Le Consulat» et cinq pour la «Paix d'Amiens» semblent attester du travail de l'artiste dans la perspective logique du concours. D'autant que l'un des dessins particulièrement abouti est accompagné d'un descriptif signé par l'artiste (25). Mais alors, pourquoi, ces dessins ne respectent-

---

(25) Dessin de «La Paix d'Amiens», Musée des Beaux-Arts de Quimper.



*La Paix d'Amiens.*

*Lavis brun sur papier. 0, 52/0,31. Musée des Beaux-Arts de Quimper.  
Le dessin provient de l'ancienne collection de Jean-Marie de Silguy  
leguée à la ville de Quimper en 1865.*

*Le musée de Picardie à Amiens possède depuis 1987, deux dessins du même thème ; il existe deux autres sanguines très proche dans une collection particulière. C'est études offrent la même composition autour de Bonaparte, statufié en héros antique. Valentin décrit l'allégorie : «Le buste de Bonaparte élevé sur un piédestal est couronné des mains de la Victoire. La couronne, composée d'étoiles, dévoue ce héros à l'Immortalité. La Renommée, appuyée contre le piédestal, embouche la Trompette et publie le traité glorieux d'Amiens. Au bas du tableau, Cybèle souffrante, montre ses enfants égorgés (...). A l'expression de la douleur de Cybèle s'unit le rayon consolateur de l'espérance. Elle tend la main pour saisir le rameau d'olivier que lui présente le tems (...). Le tems désigne à Cybèle, comme sa Libératrice, la République française(...). La République de son côté, indique le buste du héros qui à opéré ce changement heureux.(...)»*

ils pas le formats horizontal imposé dans le règlement ? Valentin a-t-il inversé – bien involontairement – les mesures largeur/hauteur préconisées, ou travailla-t-il le sujet pour sa seule satisfaction ? Parallèlement, un portrait de Valentin par Vien le Jeune (1761-1848), daté de l'an X suppose un séjour de Valentin à la capitale en 1802-1803. Le transport des supposées esquisses n'offre-t-il pas l'excellent prétexte auquel Valentin recourt pour aller à Paris ? L'aboutissement de certains dessins, conjugué à l'attrait jamais entamé de l'artiste pour Paris participent à confirmer la présence effective de Valentin au concours national.

Le traitement de la «*Paix d'Amiens*», tout à la gloire de Bonaparte, s'inspire directement d'une composition antérieure de Valentin qui louait alors Louis XVI (26). Le dessin de la «*Paix d'Amiens*» plus abouti et ambitieux, offre une parenté indéniable avec le sujet de Louis XVI. Au changement de régime, l'artiste applique complaisamment un même langage allégorique (Gloire, Harmonie, Abondance). Les deux dessins plaçant au centre le buste du héros du moment, d'abord Louis XVI, puis Bonaparte, que la Renommée s'apprête à couronner. Au pied, Cybèle, reconnaissable à sa tour sur la tête et à son lion, est la personnification de la souffrance maternelle. Lui fait face, Minerve dans l'hommage caractéristique à Louis XVI au début de la Révolution, sous la monarchie constitutionnelle, ou alors dans l'allégorie dédiée à Bonaparte, la France, image de la Minerve moderne sous les traits d'une femme guerrière. Dans l'allégorie de Louis XVI, Minerve, dans un geste consolateur, donne un rameau d'olivier à Cybèle. «*La Paix d'Amiens*» est enrichie par le personnage masculin du Temps. Il donne lui-même le rameau consolateur à Cybèle. Foulant du pied le code de l'anarchie et le serpent de la discorde, il désigne la République qui, à son tour, acclame le héros des temps nouveaux, ici, Bonaparte. Valentin use d'une pratique courante à l'époque où l'on changeait facilement un héros pour un autre dans les dessins et les estampes.

## La postérité de l'artiste

Les dessins liés au Directoire sont les derniers dans la production de l'artiste que l'on puisse dater. La fin de la vie de Valentin est obscure, un peu à l'image de sa modeste condition de professeur à Quimper. Il décède d'une «maladie de langueur» le 21 septembre 1805 dans un appartement loué au Collège des Jésuites de Quimper. Il est enterré à Kerfeunteun où se trouve toujours sa tombe. Sous le porche de l'église, le préfet de Miollis fit apposer l'épithaphe : «Ici près repose / François Valentin / peintre célèbre / Né à Guingamp / le X avril MDCCXXXVIII / Mort à Quimper / le III fructidor an VIII. / Il honora sa patrie. / Le pre-

---

(26) «*Allégorie de Louis XVI*» collection du National Trust, Waddeson Manor. N°306/287 TG.



*Etude de tête  
Mine de plomb. Petit  
format. Coll. part.*

Annoté par Valentin  
«ce dessin à été fatigué  
par un manque de  
soin...». Les trois  
visages qui se construi-  
sent offrent un résultat  
séduisant sans que l'on  
connaisse le contexte  
et la finalité de cette  
étude.



*Assomption de la Vierge  
H/T. Coll. part.*

Il s'agit du dernier tableau  
attribué à Valentin. La peinture  
est contemporaine de la cha-  
pelle où elle se trouve, qui fut  
bâtie en 1776.

Valentin a peint une autre  
«Assomption» pour l'église de  
Kerfeunteun (Quimper). Elle a  
malheureusement disparue.  
L'étude préparatoire du même  
thème (N° 14') a peut-être précé-  
dée le tableau destiné à  
Kerfeunteun. Cette mise au car-  
reau et le tableau peint présent-  
ent, outre le même sujet, une  
composition pyramidale et hié-  
rarchique qui accentue le sens  
sacré de l'épisode. La mise au  
carreau offre une composition  
plus nerveuse et dynamique, du  
à la spontanéité du fusain et  
peut-être aussi à une plus  
grande maturité de l'artiste.  
Cette étude laisse deviner un  
tableau plus ambitieux et  
abouti. Cependant, le tableau  
peint ne manque ni de charme ni  
de talent, ainsi que le révèle  
particulièrement, les visages  
peints.

mier magistrat du Finistère / lui a consacré ce témoignage / de la considération publique. / Passants, jetez des fleurs sur sa tombe. / Celui qui a laissé des chefs-d'œuvre d'art / Ne périt point. / Jeunes gens, soyez touchés de sa gloire / et efforcez-vous s'il est possible / de remplacer ses talents.»

Dans la réalité, la mémoire de François Valentin va vite se perdre. Aucun de ses élèves ne s'est fait connaître, tout juste retient-on le nom d'un certain Sionnet, qui fit un portrait de Valentin ; celui de Jean-Marie de Silguy, qui s'illustra surtout par le legs de sa collection en 1864 à la ville de Quimper ; et enfin, celui de mademoiselle Conen de Saint Luc, nièce de l'évêque de Cornouaille. A sa mort, en l'absence de postérité, son atelier est dispersé. En achetant un carton de près de 200 dessins et l'esquisse du «*Martyre de Saint Etienne*», le comte de la Fruglaye les sauve d'une destruction certaine. On doit aux actuels propriétaires de ces œuvres d'avoir su les conserver intactes et, en les révélant, d'avoir contribué à la redécouverte du peintre.

En 1840, Aymar de Blois livre les premiers éléments biographiques sur Valentin. Ses écrits se fondent sur les témoignages de Cambry. Louis Ollivier en 1888, les reprend dans un article qui se veut plus précis et plus complet mais qui n'évite, ni les lacunes, ni les approximations. Un siècle et demi s'est écoulé depuis la naissance de Valentin.

En 1891, la tentative de créer un Musée Valentin à Saint-Brieuc échoue faute d'avoir pu rassembler un nombre suffisant d'œuvres. Le projet associait un lot d'estampes et le don que fit Paul Perrin, petit-neveu d'Olivier Perrin, de trois tableaux à la Ville de Guingamp. Il s'agissait du portrait de l'abbé de Talhouët, du portrait de Valentin par Vien le Jeune et de l'autoportrait de Valentin peignant sa femme. Le Louvre ayant refusé le legs de ce dernier tableau en 1872, Paul Perrin l'offre à la ville de Guingamp, où il tombe dans l'oubli et disparaît. En 1904, un marchand le propose à la municipalité amnésique qui en accepte l'achat car la somme est modique. La ville achète ainsi un bien qu'elle possédait déjà. Les tableaux sont aujourd'hui en bonne place à l'Hôtel de Ville ; Guingamp à l'instar de Quimper possède une rue François Valentin.

L'artiste est très peu présent dans les collections publiques, on l'y rencontre seulement à travers des dessins. Les Musées du Louvre, de Picardie à Amiens, des Beaux-Arts de Quimper, ainsi que le National Trust à Londres possèdent quelques beaux dessins de l'artiste. Ces œuvres se font rares sur le marché de l'art et demeurent de génération en génération dans des collections privées. Nombre de tableaux d'églises et de chapelles ont disparu dans une indifférence muette. Travaux d'église ou mauvais état des toiles ne peuvent expliquer seuls leur évanouissement.

La vingtaine d'œuvres peintes connues aujourd'hui reflète mal toute une existence consacrée à l'art. La connaissance que nous avons aujourd'hui de Valentin passe essentiellement par des œuvres exécutées en

Bretagne. Cet aperçu, bien que réducteur, est suffisamment convainquant pour susciter l'intérêt de l'historien d'art, comme de l'amateur. A Paris et à Rome, des tableaux restent à découvrir. Et pourquoi pas aussi, à Saint Petersburg, si l'on se fit au témoignage de Brousmich qui parcourt le Finistère dans les années 1830 (27).

Valentin se définissait comme «un peintre d'histoire bas-breton». A la fin de sa vie, Valentin offre au Muséum Central le «*Druide prêchant aux bas-bretons le 6<sup>e</sup> jour de lune*». Le geste est symbolique. Derrière le désir de Valentin de figurer dans la plus belle des collections des œuvres du passé et contemporaines, l'artiste affirme sa participation à l'histoire de la peinture et lègue un fragment infime de son œuvre à la mémoire collective, afin que nul n'oublie celui qui se définissait comme «un peintre d'histoire bas breton» (28).

#### PETITE BIBLIOGRAPHIE

Florence DE MASSOL, «*François Valentin, vie et œuvre du peintre*» Mémoire de Maîtrise, Université de Haute Bretagne, Rennes II. 1987.

«*François Valentin*» Catalogue de l'exposition. Musée des Beaux Arts de Quimper et Musée d'Histoire de Saint-Brieuc, 1989. Notices du catalogue rédigées par Florence de Massol avec des contributions d'André Cariou.

Philippe BORDES, «*Les arts après la Terreur. Topino, Lebrun, Hennequin et la peinture politique*». La Revue du Louvre et des Musées de France, n° 3, 1979.

Jacques CAMBRY, «*Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*». Cercle Social, Paris, An VIII. «Catalogue des objets qui ont échappé au vandalisme dans le Finistère» J-L. Derrien, Quimper, an III.

DE FREMINVILLE «*Antiquité du Finistère*» et «*Antiquité de la Bretagne, Côtes du Nord*» 1935 et 1936.

Aymar DE BLOIS, «*Feuilleton de la vie et des ouvrages de Valentin*» Le Quimpérois, 15 mai 1841. «*La vie et les ouvrages de Valentin*» Revue de l'Armorique, 1844.

BOUET ; PERRIN, «*Breiz Izel ou la vie des Bretons de l'Armorique*» J. Floch, Mayenne, 1977.

Denise DELOUCHE, «*Peintres de la Bretagne, découverte d'une province*» Université de Haute Bretagne, 1977.

Louis OLIVIER, «*François Valentin*» Bulletin de la Société d'Emulation des Côtes du Nord, 1888.

---

(27) Brousmich «Voyage dans le Finistère en 1829, 1830, 1831». Doyen a peut-être emporté des tableaux de Valentin lorsqu'il parti décorer les palais de Catherine II. L'inventaire du Musée de L'Ermitage ignore le nom de Valentin. L'artiste signant rarement, seul un voyage sur place permettrait d'infirmier ou de confirmer le témoignage de Brousmich.

(28) Madame de Pomperly «Correspondance».

## Inventaire des œuvres de François Valentin

Les listes non exhaustives publiées par Cambry et Ollivier sont la base première de cet inventaire. A la lumière des dernières recherches, cette liste s'enrichit considérablement et se veut la plus complète possible. Son intérêt est double. L'inventaire tente de refléter la production effective de l'artiste et espère faire sortir de l'anonymat d'une collection particulière ou publique, de nouvelles œuvres peintes ou dessinées.

### *L'œuvre dessinée*

- Plus de 160 dessins acquis par le Comte de la Fruglaye en 1805. Beaucoup d'études datant du séjour romain, des allégories, des sujets révolutionnaires et post-révolutionnaires. (Ces dessins sont chacun détaillé dans le catalogue raisonné de «François Valentin» de F. de Massol. 1987.)
- «Hommage à la sagesse». Sanguine. 0,60/ 0,45. Coll. Part.
- «Allégorie relative à la bienvenue de Joseph II». Sanguine sur papier. 0,62/ 0,83. Acquis sous Louis-Philippe. Musée du Louvre.
- «Allégorie à Louis XVI». Sanguine. 0,38/ 0,28. National Trust.
- «Dessin à la minerve». Sanguine. 0,435/ 0,255. National Trust.
- «Druide prêchant au gaulois bas breton le 6<sup>e</sup> jour de lune». Crayon, lavis et encre sur papier; 0,53/ 0,40. Offert par Valentin au Museum Central en 1802. Musée du Louvre.
- «La France montre la liberté à des nations éloignés». Sanguine. 0,47/ 0,30. Coll. part.
- «Allégorie révolutionnaire». Plume. 0,32/ 0,20. Inscription de Valentin : «Restez à votre porte et la France sera victorieuse»
- «La Justice conduit la France au temple de l'immortalité». Plume, encre, mine de plomb. 0,456/ 0,603. Coll. Part.
- «La Justice conduit la France au temple de l'immortalité». Sanguine. 0,603/461. Coll. Part.
- «L'innocence expire, immolée sur les marches de l'autel de la Liberté». Sanguine. 0,628/ 0,447. Coll. Part.
- «La Paix d'Amiens». Lavis brun sur papier. 0,52/ 0,31. Musée des Beaux Arts de Quimper.
- «La Paix d'Amiens». Pierre noire, sanguine, lavis de sanguine et sépia sur papier. 0,44/ 0,59. Acquis en 1982. Musée de Picardie à Amiens.
- «La Paix d'Amiens». Encre noire, plume, lavis brun sur papier. 0,649/ 0, 457. Acquis en 1987. Musée de Picardie. Amiens.
- «La Paix d'Amiens». Sanguine sur papier. 0,59 /0,46. Coll. Part.
- «Cybèle présentant ses enfants égorgés». Etude pour la «Paix d'Amiens». Plume et encre sur papier. 0,25/ 0,22. Coll. Part.
- «Le Concordat». Sanguine sur papier. 0,46/0,59. Coll. part.
- «Le Concordat». Sanguine et crayon gras sur papier. 0,59/ 0,455. Coll. part.

- «Le Concordat». Sanguine sur papier. 0,58/ 0,44. Coll. Part.
- «Saoül jouant de la harpe». Plume et lavis brun. 0,23/ 0,145. Signé et daté 1800. Coll. Part.
- «Le rosaire». Crayon noir. 0,17/ 0,15. Coll. Part. Etude pour le tableau de la chapelle de Notre Dame de Kergoat en Quéménéven.
- «Vestale penchée sur une urne». Crayon noir et blanc sur papier bleu. 0,45/ 0,29. Coll. Part. Le musée des Beaux arts de Quimper en possède une copie peinte par Jean Marie de Silguy.
- «Danse autour d'un feu». Sanguine. 0,20/ 0,29. Acquis en 1990 en vente publique. Musée des Beaux Arts de Quimper.
- «Scène allégorique». Crayon noir. 0,175/ 0,22. Acquis en 1990 en vente publique. Musée des Beaux de Quimper.
- Un dessin important au British Museum.
- Un dessin au Musée de la Révolution à Vizille.

### *Œuvre peint*

- «Etude de tête». H/T. 0,48/ 0,58. Coll. Part.
- «L'abbé de Talhouët de Séverac». Pastel. 0,53/ 0,44. Mairie de Guingamp.
- «La Foi» H/T. 1,07/ 0,84. S.D :F. Valentin pinxit.1774. Eglise Saint Matthieu de Quimper jusqu'en 1845, puis presbytère de l'église. Commerce. Coll. Part.
- «L'Espérance». H/T. 1,07/ 0,89. S.D : Valentin, 1774. Eglise Saint Matthieu de Quimper jusqu'en 1845, puis presbytère de l'église. Commerce. Coll. Part.
- «Assomption de la Vierge». H/T. Chapelle privée du Finistère.
- «Portrait de Hugues-François de Regnauld de Bellescize». H/T. 0,45/ 0,37. Sous séquestre de 1790 à 1797 , puis famille Bellescize. Coll. Part.
- «Portrait de Mgr de Bellescize et de son frère Claude-Espérance marquis de Regnauld de Bellescize». H/T. 0,76/ 0,86 (ovale). Sous séquestre de 1790 à 1797 , puis famille Bellescize. Coll. Part.
- «Mgr de Bellescize». H/T. 1,15/ 0,89. Sous séquestre de 1790 à 1797 , puis famille Bellescize. Coll. Part.
- «Mgr de Bellescize». H/T. 0,60/ 0,51. Communauté des Chatelets à Ploufragan (22). Il s'agit d'une copie de petit format, du tableau précédent. Sous séquestre de 1790 à 1797 , puis famille Bellescize. Coll. Part.
- «Mgr Conen de Saint Luc». H/T. 1,50/ 0,80. Evêché de Quimper.
- «Mgr de la Marche». H /T. 0,60/ 0,90. Evêché de Quimper.
- «Esquisse pour le martyr de saint Etienne». H/T. 1,70/ 1. Coll. Part.
- «Sainte Geneviève» H/T. 1,850/ 1,07. Signé, daté :Valentin 1776. Eglise de Riec. Coll. Part.
- «Le Rosaire». H/T. 3,5/ 1,90. S.D : Valentin, 1776. Chapelle de Chateaulin.
- «Enfant Jésus marchant sur un globe». H/T. 3/1,90. Eglise Saint Melaine de Morlaix.

- «Délivrance d'une âme du purgatoire» H/T. 3/ 1,90. Eglise Saint Melaine de Morlaix.
- «Portrait de René Madec». Pastel. 0,60/ 0,49 (ovale). Coll. Part.
- «Jean II duc de Bretagne donnant aux bénédictins de l'abbaye de Prières la permission de bâtir une église». H/T. Provient de l'abbaye des Prières. Vendu comme bien national. Coll. Part.
- «Vierge à l'Enfant et saint Jean Baptiste» H/T. 1,09/ 2,13. Provient de l'abbaye de Beauport jusqu'à la Révolution ; transférée à une date inconnue à l'église de Paimpol.
- «Enfant Jésus dormant sur la Croix». Pastel, craie, sanguine. 0,40/ 0,50.(ovale). Signé et daté : «Valentin 1792. Ancienne collection d'Olivier Perrin. Coll. Part.
- «Portrait de Joseph Jean le Guillou de Kérincuff». H/T. 0,60/ 0,51 (ovale). Pastel. Coll. Part.
- «Portrait de mademoiselle du Haffond en déesse de la Raison» H/T. 1,12/ 0,825. Coll. Part.
- «Portrait de chien». Pastel. 0,48/ 0,38. Coll. Part.
- «Louis XVI jurant sur l'autel de la Patrie». H/T. 0,60/ 0,44. Musée des B.A. de Quimper.

### *Œuvres peintes ou dessinées disparues*

- «Le martyr de saint Etienne», H/T. 5/ 3 m. Peint pour la cathédrale briochine, puis exposé en 1790 au Salon de Lebrun puis accroché à Saint Etienne du Mont (Paris) d'où elle disparaît après 1888.
- «L'Extrême Onction ou la mort de Madame de Keroulas». Tableau peint pour la chapelle de Kergoat en Quéménéven. Là, on voit aujourd'hui, la copie faite par Barret (4/ 2 m). En 1850, il est question de restaurer la toile de Valentin et son pendant «Le rosaire». En 1928, l'abbé Pérennes tente de retrouver en vain les deux toiles. Depuis, on a vu réapparaître «Le rosaire».
- «L'Annonciation» Peint pour l'abbaye des Prières, on perd sa trace suite à la vente mobilière d'octobre 1791.
- «Le baptême de Jésus Notre Seigneur». Peint pour l'abbaye des Prières, on perd sa trace suite à la vente mobilière d'octobre 1791.
- «Portrait de Monsieur de Lachaupé»
- «Portrait en pied du Marquis de Voyer». Cité dans les archives familiales des Voyer ; Archives de Poitiers.
- «Jésus au jardin des olivier» et «l'Adoration des bergers», deux des quatre tableaux de l'église Saint Matthieu de Quimper.
- «Assomption». Peint pour l'église de Kerfeunteun de Quimper. Signalé en 1927 par Le Guennec comme «disparue par vétusté» .
- «Ascension». Peint pour l'église de Kerfeunteun de Quimper. La toile se trouvait encore dans l'église, en 1927.
- «Vierge instruisant l'Enfant Jésus». Peint pour l'église de Kerfeunteun de Quimper. Le tableau se trouvait dans la salle à manger du presbytère en 1888.

- «Des ramoneurs rapportant leur recette à leur chef de bureau». Tableau exposé au Salon de 1791.
- Deux «Assomption» vues par Cambry à l'hôtel du Haffond.
- «Vue de Lambader en Basse Bretagne, pris en l'an de grâce 1797». Le tableau était en possession de M. Plateau, peintre, en 1888.
- «La philosophie versant sur Paris la lumière qui pénètre dans les départements». Valentin offrit l'œuvre à la Convention.
- «La France montre la Liberté à des nations éloignées, aux musulmans, aux chinois, aux tartares qui copient la tables des Droits de l'Homme».
- «Exquise allégorique ou le coup de balay à la Convention Nationale». Remis par Valentin au représentant Tréhouard pour le Comité Centrale de la République. Des lors on perd la trace du tableau.
- Esquisse peinte de «la Paix d 'Amiens» et du «Concordat».
- Plusieurs portraits de famille chez madame Humphrey du Clos (mentionné par L.Ollivier).
- Deux pastels représentant des enfants endormis.
- «Mars partant en guerre et repoussant les plaisirs et les arts de la Paix». Le dessin aurait servit de modèle pour une gravure de Jean-Philippe Le Bas (1707-1783). A priori, aucune gravure de Le Bas ne correspond au thème.
- Portrait de femme au pastel. Cité en 1888, chez M. Astor, puis il passe chez son fils qui meurt sans descendance.
- «Paix», «Printemps» et «Enlèvement de Ganymède», les trois plafonds du château des Ormes.
- Une caisse de dessins confier au sculpteur Beauvallet et laissé au Louvre, sans doute au début de la Révolution.
- Au musée de l'Ermitage : vérifier si il y a ou pas des tableaux de Valentin.
- Sans doute des toiles de Valentin ont été dispersées lors de la vente de la Grattonnaye en 1820.
- «Saint Jean dans le désert» pour le comte de Séverac.
- Portrait à l'huile d'une femme assise en toilette, robe blanche, draperie bleue. Le tableau se trouvait chez un monsieur Bulot en 1888.
- Mgr de Bellescize décrit l'appartement mis à la disposition des voyageurs : «J'y fis peindre l'histoire du Lutrin après que j'eus transigé avec mon chapitre». Nous soupçonnons Valentin d'en être l'auteur.
- L'ouvrage de Derrien «Une société secrète à Quimper, la Société Pantomatique, 1795-1809» donne une description des lieux de réunion : «Derrière l'épistate était placé un tableau symbolique où la Pantomacie était représentée par une jeune fille voilée seulement par sa longue chevelure, réfugiée dans une grotte marine et contemplant avec un sourire de complaisance des poissons qui jouaient à ses pieds. Ce tableau était dû à l'ingénieux pinceau d'un Pantomate, habile artiste, dont ses frères ont vivement déploré sa perte». Le tableau est vraisemblablement l'œuvre de Valentin.

# ***Notennoù war Istor Breizh (I)*** par Tepod Gwilhmod

## ***Une langue moderne pour une Bretagne debout***

***L'article en breton qui suit est une étude de niveau universitaire sur un point de droit controversé : la légitimité des droits de la couronne de France sur le duché de Bretagne. L'Histoire de Bretagne est une matière que l'on étudie exclusivement en français parce qu'il n'y a pas, jusqu'à présent, d'universitaires ni de chercheurs qui soient payés pour le faire en langue bretonne. Plusieurs autres faits concourent à cet état de choses : le niveau de langue écrite nécessaire pour toute étude qui se veut pointue, et bien sûr, et en tout premier lieu, le lectorat visé. Le lectorat bretonnant est très restreint par rapport au français, et le niveau moyen du lecteur bretonnant est toujours inférieur à son niveau en français : c'est ainsi, l'école de la République est passée par là et a laissé la langue nationale de la Bretagne sur le bord du chemin. Pour toutes ces raisons, on peut à raison se demander quel intérêt y a-t-il à publier un tel travail de recherche historique en langue bretonne dans notre revue. Il s'agit d'une volonté évidemment politique au sens noble du terme : tendre à donner à la langue bretonne la place que nous aimerions qu'elle ait en Bretagne. Sans attendre. A quoi sert-il de manifester pour la langue si nous ne lui donnons pas, concrètement, dans la mesure où chacun de nous le peut, avec la marge de liberté individuelle et collective dont nous disposons, la place que nous revendiquons pour elle en Bretagne dans les pétitions et manifestations de toutes sortes ? Ainsi, à la suite de Roparz Hemon, nous n'attendons pas de miracle qui viendrait de Paris, fut-ce la modification de la Constitution, et nous contribuons en acte et à notre niveau au renouveau de la langue.***

***Par ailleurs, l'étude de l'Histoire de la Bretagne à travers la langue bretonne elle-même est un moyen de montrer que la langue bretonne est à même d'exprimer toutes les nuances que l'on attend d'une langue moderne dans une étude scientifique, chose dont nous pouvons être fiers et qui est de nature à ce que tous les Bretons en éprouvent aussi de la fierté pour une langue qu'on a essayé d'éradiquer. C'est aussi souligner le lien étroit qui existe entre l'histoire de la Bretagne et la langue, tout deux sources de notre amour du pays, ce que d'autres appellent "patriotisme breton"..***

***Le troisième intérêt de ces études est de revisiter dans le détail, certains points controversés de l'Histoire de Bretagne. Par exemple : La Bretagne était-elle, du point de vue du droit, souveraine ou vassale du royaume de France ? On le verra en trois parties : d'abord du point de vue de l'origine du Duché, ensuite en étudiant les différents types d'hommages au roi, enfin en étudiant au cas par cas les hommages controversés. Cette controverse avait un enjeu de taille : ni plus ni moins que la légitimité des droits des rois de France sur le duché.***

Istor Breizh a zo un danvez a vez studiet e galleg dre ma n'hon eus ket a skol-veur a rofe an dro da stummañ istorourion vrezhonegerion a vefe paeet da gas studioù uhel e yezh ar vro-mañ. Pezh a gavot amañ a zo hepken un arnod da c'hortoz gwelloc'h, ha da vroudañ tud all barrekoc'h egedon da genderc'hel an erv-se da heul Roparz Hemon dreist-holl, a-bouez bras evit magañ ar garantez-bro.

Daoust pegen aesoc'h e vefe embreger ar galleg evit ren seurt studi skiantel, war boentoù 'zo eus istor hor Bro, em eus mennet chom hep e gas da benn e galleg, hogen en hor yezh, da heul alioù fur Roparz Hemon, a droas en abeg da se lod eus skridoù La Borderie (bet embannet a dammoù e Ar Bed Keltiek hag e Al Liamm). Rak ma fell deomp reiñ un dazont d'hor yezh e rankomp ivez adperc'hennañ hon tremened dre hor yezh. Ha klask ar wirionez war grafoù 'zo eus hon Istor, un Istor margodennet mui-pe-vui gant hor Mistri a-benn aesaat deomp asantiñ d'o beli.

### **Pennad kentañ : Riek pe e gwazonezh edo Dugelezh Breizh ?**

D'ar gudenn-mañ a istor Breizh eo bet respontet a-viskoazh gant an istorourion c'hall edo e gwazonezh, eveljust, evit reizhabegiñ gwelloc'h aloubadur ar Vro e 1488 ha feur-emglev 1532 da heul. Istorourion vrezhon, evel La Borderie o deus diskleriet ar c'hontrol. Dalc'h pennañ ar gudenn

eo gouzout peseurt le a fealded eo a veze roet da Roue Frañs gant hon duged. Ul le eeun pe ul le a wazoniezh-stag ? Daoust ha Breizh a oa a-raok 1532 ur wir briñselezh riek pe hepken un tamm eus kurunenn Frañs ?

An Istorourion c'hall, pe gentoc'h al lezenourion c'hall eus an amzer-se, a anzav e oa Gwirioù roueel gant an Dug, hogen, ar gwirioù-se a vefe bet goulezet gant Roue Frañs.

### **Gwirioù roueel Duged Breizh**

Duged Breizh a save tailhoù, a skoe moneiz, a rente justis, a skoulme emglevioù ha feur-emglevioù, o doa darempredoù a ziplomatiezh, o doa zoken un iliz dezho e Roma, hag ul lestraz dezhañ banniel anavezet ar g"Kroaz Du". An holl wirioù-se a ziskouez ur riegezh anzavet gant an holl, ha perc'hennet da heul ur gurunennidigezh lidus.

Ouzhpenn-se e ranker merkañ o doa bet Duged Breizh brientoù arbennik digant ar Bibien. An Iliz d'ar poent-se he doa un aotrouniezh war an holl riezoù, a zo diaes da gompren hiziv an deiz. Kloer Breizh a oa reolet eta gant reolennoù diforc'h, ha dug Breizh an hini eo a anve an dud en o c'hargoù. Ar gwir-mañ a voe kaougantet meur a wech gant builhoù ar Bibien. Evel-se e weler an Dugez Anna implij ar gwir-se e 1496, a-enep un diviz bet kemeret gant Roma diwar-benn ur garg evit eskob Dol ha tad-abad Sant-Melani Roazhon.

E 1463 e vodas Loeiz XI roue Frañs ur bodad labour a-benn lakaat un termen da gudenn e wirioù a Roue e Breizh, ha war al leoù a roe eskibion Vreizh da Zug Breizh evit o dalc'hoù. Setu amañ da heul roll arc'hadurioù Loeiz XI. Anat eo eo bet savet ar roll-se dre ma ne zouje ket Dug Breizh ouzh an holl grafoù-se :

1. Duged Breizh a rank ober ul le a wazoniezh-stag ;
2. Parlamant Pariz a rank barn ar prosezioù a Vreizh pa vez graet galv ;
3. Ne rank ket ar Pab embann builhoù arbennik evit Breizh ;
4. N'en deus ket Dug Breizh ar gwir da zougenn an titl a "Aotrou Souveren";
5. N'en deus ket Dug Breizh ar gwir da ober gant an droienn "Dug dre C'hras Doue" ;
6. Dug Breizh n'en deus ket ar gwir da ober gant an droienn "dre hor galloud hag aotrouniezh roueel ha dugel" pa embann ordrenañsoù ;
7. Skoed Breizh n'hell ket kaout ur gurunenn a-us dezhañ, hogen un tog hep muiken ;
8. Ar bannieloù ne zleont ket bezañ kurunenoù warno ;
9. N'en deus ket an dug ar gwir da skeiñ moneiz aour nag argant ;
10. N'en deus ket an dug ar gwir da sevel tailhoù war e sujidi ;
11. N'en deus ket an dug ar gwir da c'houlenn groñs al le a fealded ;.

An diell-mañ a zo ur brouenn e veze graet ar c'hontrol gant an dug ! Ne voe disoc'h ebet gant labour izili ar bodad-se, a zisklerias ne oa ket titouroù a-walc'h ganto evit ar poent, hag a ampellaas o disentezioù. N'eo ket diaes kompren n'o doa ket c'hoant reiñ disentezioù a vefe bet kontrol da c'hoantoù o mestr. Dizale e tarzhas ar brezel etre an div vro ha ne voe mui anv ebet eus ar bodad lezenourion c'hall-se.

Daoust da c'hwitadenn bodad Loeiz XI e kendalc'has goude-se al lezenourion c'hall da lavarout e oa Dug Breizh e gwazoniezh ar Roue. Lod anezho, emezo, o doa anavezet ur wazoniezh-stag dezhañ, hag e oa bet graet eus Breizh un Dugelezh-Pariezh gant ar roue.

Ret-mat sevel pell en Istor hor bro evit gwelout talvoudegezh an arguzennoù-se.

### **Orin an Dugelezh**

Pa oa an impalaeriezh roman o kouezhañ en e boull, e c'halv an impalaer Anthenius, e 469, ar Vrezhoned, ganto ar roue Riothimus "Roue ar Vrezhoned" (sellout ouzh ar pennad kentañ : Riatham), d'e sikour a-enep ar Vizigoted. Jorvandès, eskob Ravenna, a veve en amzer an

impalaer Justinan hag ar roue Klodwig eo a gont an dra-se, ha kaougantet eo gant Sigebert, un den all, kempred "Eoricus rex Wisigothorum Gallias occupare nisus Riothinum **Regem Britonum** ad defensionem Galliarum Romanis auxilio venientem contrivit".

Den ne nac'h ar fed ma oa ur rouantelezh brezhon en arvorig ken abred hag ar Vvet kantved. Hogen al lezennourion c'hall a lavar e oa bet bazhyevet ar rouantelezh-se gant ar roue Klodwig. Gouzout a reer, e gwirionez e oa bet rannet ar rouantelezh-se etre tri breur (lenn Grégoire de Tours). Hervezañ, unan anezho, Chanao, goude bezañ lazhet e zaou vreur, a unvanas ar rouantelezh a-nevez dindan e aotrouniezh, hag ar rouantelezh-se a chomas e-kichen hini ar Franked, betek Karl-Meur, a anzavas o zizalc'hiezh. Me 'soñj din, evel hon eus gwelet er pennad kentañ, ne oa ket a unvaniezh politikel strizh e Breizh e-pad an daou gantved a-raok Karl-Veur rak neuze hor befe ur roll rouaned a Vreizh termenet mat evit ar prantad-se eus istor hor bro. Evel dindan ren ar verovinged e Frankia en hevelep mare e oa bruzhunet ar galloud politikel. Mab Karl-Veur, Loeiz, a glaskas lakaat e graban war Vreizh meur a dro hogen ne dizhas nemet kaout truajoù, a veze talet dezhañ dre ma oa kreñvoc'h, ha tamm ebet a-youl-vat, anat eo. Evel-se, pa varvas Loeiz, e voe adkemeret gant ar Vrezhoned o holl riegezh ha dizalc'hiezh.

Gant Emgann Ballon e 845 e voe anavezet Nevenoe evel Roue gant ar Franked. Mat eo merkañ amañ ne oa ket ganet c'hoazh Broad ar Frañs pa oa sklaer gant an holl e oa e 845 ur vroad vrezhon war ar c'hevandir.

Da heul drouklazh ar roue Salaün e voe rannet adarre hor bro e teir lodenn, etre konted Roazhon, Naoned ha Kernev. An teir c'hontelezh-se a oa dizalc'h ha riek, hag ar re a voe en o fenn n'int ket bet anvet, e doare ebet, gant rouaned ar Franked.

Goude-se ez eus adarre ur prantad a zisurzh en Europa a-bezh en abeg da aloubadegoù an Normaned. En amzer-se eo e kemeras Konted Roazhon an titl a Zug Breizh. Diskenn a raent eus merc'h Erispoe.

Amañ e vefe tu d'en em c'houlenn perak'ta n'o deus ket adkemeret an titl a Roue Breizh ? Ne oa tu ebet dre ma ne oa ket unanet ar vro dindan ur gurunenn hepken : teir c'hontelezh dizalc'h a oa.

Goude-se, da heul tremenvan Konan II e 1066, e c'hoar Havoise a euredas gant Hoel, kont Kernev, ma oa Judith e vamm pennehêrez kontelezh an Naoned. Hogen re ziwezhat e oa neuze evit adkemer an titl a roue : da heul an aloubadegoù Norman e oa bet tost da Vreizh mont da get zoken ! Gallekaet e oa an dud uhel, o doa divroet e bro-C'hall e-pad meur a rummad. An daou amezeg a oa kalz galloudusoc'h eget ar Vrezhoned ha gwelloc'h e oa chom hep o feukiñ en ur adkemer an titl a Roue.

E-keit-se ne oa ket gwelloc'h an troù e bro-C'hall, a voe gwanaet kalz ivez e-pad ar prantad-se gant an Normaned. Bez e c'heller lavarout zoken e krogas diskar ar Franked ken abred ha gant marv Karl-meur e-unan. Buan e teuas ar rouaned garolingat da vezañ dic'halloud ha gouleviet gant uhelidi. Unan eus diskennidi an uhelidi-se eo a dizhas bezañ diuzet da roue. Tra ma veze deroet ar garg-se diwar hêrezh abaoe pell e Breizh, an uhelidi frank a gendalc'he da vouezhiañ. da zibab piv a vefe en o fenn.. Evel-se, Huon Kapet, mab Huon Veur, lakaet da Gont Pariz, Dug Frañs ha Poatou gant Lothar e 960, a voe dibabet da roue e miz mae 987.

Anat-tre eo ne oa d'an ampoent tamm liamm ebet a wazoniezh etre Breizh ha Frañs, pa ne oa ket zoken a c'halloud roueel gwirion e Frañs. Gwir eo e voe un emglev etre ar Vrezhoned hag ar Franked evit argarziñ an Normaned, hogen ne reas ket ar Vrezhoned an emglev-se en abeg d'ul liamm a wazoniezh. Stourm a raent ouzh un enebour a oa boutin etrezo. A-benn ar fin e teuas ur prantad peoc'hus -da welout- a-drugarez da euredoù a voe graet etre familhoù an teir c'hostezenn.

Lavaret eo bet neuze e voe skoulmett ul liamm a wazoniezh a-berzh Breizh e-keñver Normandia. Gwir eo e voe deroet ar C'hornog, 'Neustria', d'an Normaned gant ar Franked, dre feur-emglev. Hogen, daoust ha gellout a rae ar Franked dereiñ ur mad tra ma n'o doa riegezh ebet warni ? Aes eo reiñ ur mad a zo d'un amzeg ! Gwall zireizh e oa ar Franked, kevredet sañset gant ar

Vrezhoned da stourm ouzh un enebour boufin, pa roont d'an enebour tra ho c'hevredidi da skoulmañ ar peoc'h !

Degouezhet omp da vat e grez "ar grenn-amzer". Aozet e voe ar gevredigezh e gladoù, ha skoulmet etre dalc'herion ar gladoù-se leoù a fealded. Er pennad da heul e studiimp eta doare ar c'hladdalc'hiezh etre Breizh ha Bro-C'hall.

**NDLR** : Nous publierons dans nos prochains bulletins la suite de ces **Notennoù war Istor Breizh**



**Duc François II, père d'Anne de Bretagne**



**Initiation au Code de la Chevalerie :  
Théorie et pratique de l'esprit et du  
comportement chevaleresques :  
« L'attitude envers les autres »**

Jacques-Youenn de Quelen développe dans ce numéro l'Article 8 de son code de la Chevalerie (paru en Décembre 2005) sur le thème de **l'attitude envers les autres** :

## **L'article 8 du Code**

### **8 – L'attitude envers les autres.**

#### **8.1. A quelle question l'Article 8 veut répondre**

Il s'agit de savoir quelle est l'attitude générale envers autrui de quelqu'un(e) qui a le comportement chevaleresque.

#### **8.2. Les mauvaises réponses**

Ce seraient celles qui, par élitisme, traduiraient un repli sur soi, une fermeture aux autres, en se drapant dans un orgueil tenant les autres à distance, ou en les ignorant et faire comme s'ils étaient transparents ou quantité négligeable.

Traiter les autres comme des "individus" et non comme des personnes.

#### **8.3. Le principe de la réponse**

L'esprit chevaleresque est généreux et charitable.

Parce que le prochain est l'image du Christ. (*Mt 25, 40* : "chaque fois que vous l'avez fait [du bien] à l'un de ces plus petits, qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait !")

#### **8.4. Les contraires du principe**

Ce serait toute attitude qui manquerait à la générosité ou à la charité.

Ce serait le "chacun pour soi !"

Ce serait l'avarice, bien sûr, à commencer par celle du cœur, qui ne veut ni rien donner ni rien recevoir.

Ce serait passer à côté d'une souffrance visible sans vouloir ni la regarder ni l'écouter ; le début de la parabole "du Bon Samaritain" est à ce sujet très explicite (*Lc 10, 31-32*)

#### **8.5. Idéal et réalités**

Etre généreux et charitable n'est pas seulement une question d'argent et de temps.

C'est une disposition du cœur.

Mais en réalité, on n'est jamais assez attentif : on peut regarder mais on ne sait pas voir qui, quand, comment donner généreusement un peu d'aide, un peu de réconfort, ne serait-ce que par un sourire à quelqu'un croisé sur son chemin et visiblement désemparé.

#### **8.6. Quelques pistes pour réfléchir et discuter**

Faut-il donner une pièce de monnaie à quelqu'un qui vous tend la main ?

Si oui, pourquoi ?  
Si non, pourquoi ?

L'un des cinq piliers de l'Islam, c'est l'Aumône. L'Islam n'a rien inventé.  
La Bible dit déjà de faire attention au mendiant car c'est, peut-être, un ange qui passe.  
Et Jésus, et ses Apôtres aussi, ont beaucoup pratiqué l'aumône. Mais pas en argent. Ils guérissaient.

Être capable d'oser.

Exemple de Joseph d'Arimatee (*Mt 27, 57*), prototype du vrai chevalier, qui a eu le courage d'aller réclamer le corps de Jésus crucifié, pour l'ensevelir ; personne d'autre n'a osé.

### **8.7. Exemples d'action concrète**

Une bonne habitude à prendre – et ce n'est pas facile ni naturel pour tout le monde – c'est de regarder les gens droit dans les yeux, avec ce léger pli dans la paupière inférieure, qui signifie, silencieusement : tu as de l'importance pour moi, tu m'es précieux, je suis heureux de te voir, merci d'exister.

Partager la Force de notre Foi et de notre confiance en Jésus Seigneur.

S'efforcer de pardonner (c'est parfois difficile de dire le Notre Père ...*pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons...*)

Toujours chercher le "coin de ciel bleu" dans l'âme de celui qui se comporte mal ;  
savoir lui faire comprendre : - "tu vaux mieux que cela" (ce que tu dis, ce que tu fais...)

Savoir que "toute lettre mérite réponse".

Céder sa place dans le bus, tenir une porte.

En conduisant un véhicule, donner priorité à la courtoisie, sans forcément exiger l'exercice d'un "droit" hargneusement revendiqué.

Avec le sourire, sans fierté, avec honneur,  
faire son devoir.

### **8.8. Énoncé de l'article**

c'est ainsi qu'est donc rédigé le huitième article du Code de la Chevalerie :

**Article 8 :**

**Tu seras généreux et charitable envers ton prochain.**

### **8.9. Explications complémentaires.**

Le sens du service : être toujours prêt à servir.

La générosité c'est aussi garder le goût de l'aventure et du partage.

Le sens de l'humain, de la dignité humaine.

Avoir la charité de la patience ; Dieu n'est-il pas infiniment patient avec nous ?

### **8.10. Limites et sauvegarde**

Jésus loue une pauvre veuve qui cotise au trésor du temple en donnant ce qui lui est nécessaire pour vivre (*Lc 21, 1-4*).

Mais on a vu des gens de bonne réputation se ruiner la santé par excès de charité.

Plus d'un saint est "mort d'épuisement".

Générosité n'est pas prodigalité irresponsable.

On a vu des "âmes chevaleresques" jeter à la rue leur famille et leurs enfants par excès de générosité.

Dans l'un et l'autre cas, devrait-on être "généreux" avec son trop plein, son superflu, et non avec le capital qui entretient les moyens, capital qu'on a reçu et qui permet de continuer?

### **8.11. Armement : se préparer, être prêt**

Quoi qu'il en soit, c'est bien d'un comportement général de générosité du cœur qu'il s'agit.

### **8.12. Applications possibles**

**Au plan religieux** : traditionnellement, l'habitude doit être bien enracinée de la générosité de la prière quotidienne les uns pour les autres. Pour que Dieu leur donne Lumière et Force. (*Ph 4, 13* : *"Je peux tout en Celui qui me rend fort"*). Pour les proches, la famille et tous ceux que l'on côtoiera dans la journée. Alors le regard porté sur eux sera différent. Ce regard sera loin de l'indifférence.

**Au plan de la charité** : de la même façon : prière quotidienne pour toutes les personnes souffrantes, et pour ceux qui les soignent, professionnels et bénévoles.

**Au plan de l'unité des Chrétiens** : générosité d'une prière quotidienne pour l'Unité des Chrétiens. C'est une exemplaire astreinte, qui donne accès à un "Monastère invisible", dont font aussi partie de rares communautés plus... visibles, comme celle de Taizé.

**Extrait de "INITIATION AU CODE DE LA CHEVALERIE – Théorie et pratique de l'esprit et du comportement chevaleresques"** (de Jacques-Youenn de Quelen. 2005. Ed Publibook.com )

# VIE DE L'ASSOCIATION

**Communiqué de TUDJENTIL BREIZH du 25 Mars 2008**



Rennes/Roazhon le 25/03/08 : Communiqué de TUDJENTIL BREIZH à Ouest-France et à l'Agence Bretagne Presse

## **Soutien à la filière bilingue catholique DIHUN**

**TUDJENTIL BREIZH**, Association de la Noblesse Bretonne (ANB), appelle ses membres et sympathisants à participer à la manifestation organisée par DIHUN à QUIMPER le Samedi 29 Mars à 15H30.

**TUDJENTIL BREIZH** déplore la mauvaise volonté de certains responsables de l'Enseignement Catholique de Bretagne à ouvrir de nouvelles filières bilingues DIHUN sous le prétexte d'un manque d'enseignants de breton alors que l'Enseignement Catholique est assurément le principal responsable de ce manque d'enseignants en n'assurant pas la promotion de ses propres centres de formation : le centre de formation de l'UCO à Vannes a ainsi dû fermer en Septembre dernier faute d'inscrits tandis que celui de Guingamp n'a compté que 3 inscrits (contre une quinzaine les années précédentes entre les deux centres UCO). La rentrée 2008 s'annonce donc très difficile dans la filière bilingue catholique suite à l'imprévoyance des Directions Diocésaines de l'Enseignement Catholique (DDEC) bretonnes.

**TUDJENTIL BREIZH** approuve le choix symbolique de Quimper comme lieu de la manifestation car ce département qui compte le plus de bretonnants est précisément celui où le directeur de l'enseignement catholique est le plus hostile à l'ouverture de nouvelles filières DIHUN :

- en 12 ans n'ont été ouverts que deux sites DIHUN dans le Finistère-Sud : Pont l'Abbé et Quimper
- refus d'appliquer le Programme Multilingue Breton de DIHUN (breton, français, anglais dès la maternelle) alors qu'il est appliqué avec succès dans tous les autres départements bretons y compris la Loire-Atlantique.
- aucune rencontre (et donc aucun dialogue) de la DDEC 29 en 4 ans avec l'association DIHUN 29 malgré les demandes réitérées du Président de DIHUN 29 (qui a jeté l'éponge en démissionnant à l'Automne dernier)

NON au DESERT linguistique sciemment organisé depuis Quimper par la DDEC du Finistère dans le département qui compte le plus de bretonnants !

# Dihun. Des parents inquiets pour l'avenir de la filière

**Samedi après-midi, à l'appel de Dihun, 300 personnes ont manifesté à Quimper pour soutenir le bilinguisme dans l'enseignement catholique.**

*« Quel avenir pour nos enfants ? » Les parents d'élèves de Dihun ont manifesté, samedi, leurs inquiétudes quant à l'avenir de l'enseignement du breton dans les écoles catholiques.*



« Deux filières ont été ouvertes en deux ans en Ille-et-Vilaine. C'est plus qu'en Cornouaille en dix-huit ans. Est-ce normal ? », interrogeait, samedi, Jakez de Poulpiquet, président de Dihun Ille-et-Vilaine, devant les 300 personnes rassemblées place de La Tour-d'Auvergne pour défendre l'enseignement du breton au sein des écoles catholiques. Aux côtés des parents de Dihun, venus les soutenir pour défendre l'enseignement du breton, des parents des deux autres filières, Div Yezh et Diwan, et d'autres repré-

sentants d'associations culturelles bretonnes. Mais la mobilisation n'a sans doute pas été à la hauteur des espérances des organisateurs.

## **Sentiment de mépris**

« L'apprentissage du breton est gravement menacé dans l'enseignement catholique. Rien n'est fait pour encourager les parents à inscrire leurs enfants dans cette filière », dénonce cette parente d'élèves du Nord-Finistère. D'un département à l'autre, les situations divergent. Mais un même sentiment de mépris de la

part de responsables des directions diocésaines est violemment ressenti par les parents d'élèves.

## **Questions sans réponses**

« Pourquoi supprimer une formation à Arradon ? Pourquoi plusieurs filières sont-elles sans enseignants ? Pourquoi le programme multilingue breton, incluant l'apprentissage de l'anglais, se poursuit dans les autres départements bretons et pas dans le Finistère ? Où est la cohérence ? Pourquoi ce département. s'est-il contenté d'ouvrir mois d'une filière en dix

ans alors que l'enseignement public en a ouvert 19 ? » Ce sont toutes ces interrogations, toujours sans réponses, qu'a rappelées Yannig Baron, président de Dihun Breizh, lors de son discours avant que le cortège ne quitte la place pour rejoindre la direction diocésaine du Finistère, restée close. « Nous sommes aujourd'hui à Quimper pour dire aux responsables de l'enseignement catholique qu'ils sont là pour écouter les parents (...) et que leur dieu ne doit pas être la version la plus hard du jacobinisme ».

**Article de Ouest-France du Lundi 31 Mars**



**TUDJENTIL BREIZH était présente le Samedi 29 Mars à la manifestation de Quimper**

## **2/3 Février 2008 : organisation d'une pièce de théâtre au profit d'Enfants du Mékong et DIHUN 35**



**Le noir te va si bien ...**



**A l'entracte devant le stand de TUDJENTIL BREIZH**

450 personnes sont venues à RENNES voir jouer la comédie "**Le noir te va si bien**" jouée par la **Troupe du Bruit qui Court** (à gauche : Bertrand de Poulpiquet et Fabienne d'Argentré dans les rôles principaux)

Les bénéfices de cette pièce de théâtre organisée par TUDJENTIL BREIZH ont permis de verser :

- **2240 € à Enfants du Mékong** pour la construction d'un dispensaire au LAOS à Ban Dong Xack à la demande du Père Prida du diocèse de Thakkek.

- **578 € à DIHUN 35** (filiale bilingue de l'enseignement catholique) pour l'achat de livres scolaires en breton pour ses classes bilingues où est appliqué le Programme Multilingue Breton (breton, français, anglais dès la maternelle) qui vient de recevoir le *Label Européen des Langues*. Site INTERNET <http://dihun.bro.roazhon.free.fr>



## ***Ya d'ar Brezhoneg !***

TUDJENTIL BREIZH a signé le 9 Janvier 2008 la charte « **Ya d'ar Brezhoneg** » de l'Office de la langue bretonne (**Ofis ar brezhoneg**) par laquelle notre association s'engage à promouvoir la langue bretonne (qui figure dans une de ses deux missions inscrites dans ses statuts) : parmi les actions concrètes déjà à son actif on retiendra son site INTERNET bilingue, son soutien actif à la filière bilingue catholique DIHUN et la présence d'une délégation de TUDJENTIL BREIZH à chacune des manifestations de défense de la langue bretonne.

### ***Distribution d'eau aux pèlerins du Tro-Breiz 2008 de Vannes à Quimper (27 Juillet au 2 Août)***

Lors de l'Assemblée Générale du 27 Octobre 2007, deux projets concrets avaient été proposés pour participer de manière plus active à l'édition du Tro-Breiz 2008 (Vannes-Quimper) qui aura lieu du Dimanche 27 Juillet au Samedi 2 Août :

- Assurer durant ces 7 jours de marche la **distribution d'eau** aux 1500 pèlerins
- Assurer le transport des **personnes handicapées** en *Joellette* (photo-cidessous)

La direction du Tro-Breiz ayant officiellement chargé **TUDJENTIL BREIZH** d'assurer la distribution d'eau pour le Tro-Breiz 2008, nous assumerons cette tâche cet été avec une dizaine de bénévoles de notre association en partenariat avec les **Hospitaliers de Saint-Jean de Terre Sainte** (Prieuré de Bretagne)

Nous recherchons encore une dizaine de personnes pour assurer le transport des **personnes handicapées** en *Joellette* (contact pour ces deux projets : [anb@bzh.net](mailto:anb@bzh.net)), un roulement pouvant être envisagé avec la distribution d'eau ...

NB : pour plus de renseignements sur le Tro-Breiz : <http://tro-breiz.com>



***Notre ami Loik véhiculé en Joellette lors du Tro-Breiz 2007***





ISBN13 978-2-9527116-4-7

